

# Histoire & Traditions Populaires



Bulletin semestriel publié par le Foyer Rural du Billot - 14170 L'Oudon  
N°142 - décembre 2018

# HISTOIRE ET TRADITIONS POPULAIRES

# Histoire et Traditions Populaires

Bulletin semestriel publié par le

Foyer Rural du Billot

14170 L'Oudon

Téléphone : 02 31 20 62 72

Courriel : [j.maneuvrier@gmail.com](mailto:j.maneuvrier@gmail.com)

[www.lebillot.org](http://www.lebillot.org)

**Décembre 2018 - n°142 - 46<sup>e</sup> année**

Abonnement et adhésion à l'association : 21 €

(pour un envoi par la poste, ajouter 10 €)

**Comité de publication formant le conseil d'administration de l'association:** **Président:** Jack MANEUVRIER. **Vice-Présidents:** Dominique BORDEAUX; Michel NIGAULT; François WÈBRE. **Trésoriers:** Chantal GUILLIN; Almir BELLIER. **Secrétaires:** Paule BRICON; Marie-Thérèse HUGOT. **Membres:** Jean-Jacques BAIZE; Liliane et Lucien BERTRAND; Arlette et Yvon BOUILLÉ; Thierry BRICON; Stéphanie BRICON; Claude et José CASTEL; Mercé et Florent CHABOISSIER; Maÿ et Michel CHANU; Jean-Yves CHAZAL; Claire COEURET; Marcel COULON; Mauricette GODET; Marianne GUILHOU; Gérard GUILLIN; Guy HARDOUIN; Daniel LALIZEL; Majo et Bernard LECERF; Roselyne et Jean-Pierre GALLOU; Annie et Jean-Noël MOTTE; Christophe MANEUVRIER; Danie MANEUVRIER; Françoise et Jean-Paul MECKERT; Sylvie et Lucien PERDEREAU; Odile PLÉKAN; Christophe ROBERT; Fabienne et Olivier STOREZ; Franck TIRARD; Evelyne TOSELLO; Françoise et Jean TRAMBLAIS; Adeline TRUFFERT; Colette WÈBRE. Secrétariat d'édition et mise en page : Arno MANEUVRIER.

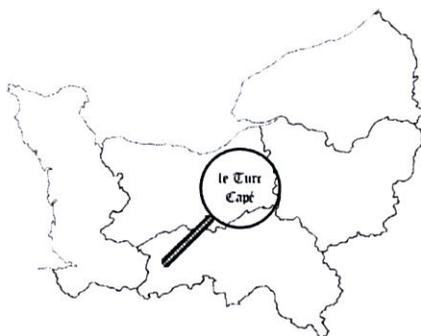
# Histoire et Traditions Populaires

*Bulletin semestriel - n°142*

## Sommaire

<b>Notes de toponymie normande</b> .....	p. 7
Dominique FOURNIER	
<b>Les curés desservants de Jort et leur presbytère</b> .	p. 49
Solange et Henri PAUMIER	
<b>Le domaine de Coupesarte</b> .....	p. 67
Solange et Henri PAUMIER	
<b>Deux grandes verrières dans l'église de Mittois</b> .	p. 80
Interview de Florent CHABOISSIER	
<b>Le café, rituel normand</b> .....	p. 89
Henri PIERNÉ	
<b>À propos de l'acte d'art de la place Mazier</b> .....	p. 99
François HAVIN	
<b>Résultats de notre « concours enfants »</b> .....	p. 103
<b>Yves Robert livre ses meilleures rencontres</b> .....	p. 105
<b>Liste des adhérent(e)s</b> .....	p. 107

## Notes de toponymie normande



### Quand la terre travaille du chapeau (et autres pièces de vêtements)

Dominique FOURNIER

Les fidèles lecteurs d'*HTP* (et peut-être aussi quelques infidèles) pensaient sans doute en avoir terminé avec les toponymes bizarroïdes d'Ouille-la-Bien-Tournée<sup>1</sup>, du défunt canton de Saint-Pierre-sur-Dives phagocité depuis 2017 par celui de Livarot.

---

1. Voir Dominique FOURNIER 2017b, p. 33-48.

Non point. Macache. Bernique. Que nenni. Ah mais non<sup>2</sup>.

Car la toponymie du terroir d'Ouville recèle encore bien des surprises. Ainsi, le cadastre napoléonien dévoile qu'il s'y trouvait en 1835 une pièce de terre en labour quasi-rectangulaire dénommée le Turc Capé (section C, n° 107). Elle était en légère pente, au bord de l'actuelle D 252, tout près du hameau du Buhot. Aussitôt vient à l'esprit l'image saisissante de Soliman le Magnifique (1494-1566), chargeant sur son pur-sang arabe en direction de Saint-Pierre-sur-Dives (qui n'était pas encore *-en-Auge* à cette époque...), cime-terre au vent (et au poing), une cape de soie verte rehaussée de croissants brochés d'or et d'argent flottant sur ses larges épaules de superman oriental.

Imagination, redescends sur terre, et enfouis dans la boue augeronne tes mercuriaux pieds ailés ! Non mais. Les microtoponymes sont attachés à la glèbe comme la chanson française à l'insuccès au concours de l'Eurovision, et le Turc Capé ne fait pas exception.

Nous avons là un toponyme dont le territoire du Calvados fournit quelques autres variantes, tant graphiques que phonétiques: ainsi, le lieu-dit Teure-Capet à Favières (aujourd'hui à Escures-sur-Favières) où il désigne un autre labour en 1824; sans oublier la ferme de Teurcapelle, attestée en 1809 à Blainville-sur-Orne, et aujourd'hui ap-

---

2. Si certains lecteurs, fidèles ou non, éprouvent ici un troublant sentiment de *déjà-lu*, ils ont entièrement raison (voir en effet Dominique FOURNIER 2015, p. 45). Voilà ce qui arrive quand on est payé à la ligne (et pas cher, encore...)

paremment disparue. Ces noms sont à identifier avec un ancien surnom médiéval normand *Tort capel*, devenu par la suite un nom de famille TORCAPEL aujourd'hui disparu (du moins en Normandie). Il est attesté à date ancienne par les noms de *Johannes Tort capel* ou *Tort chapel* au bailliage d'Exmes [61] en 1198; *Ricardus Torquapel*, religieux à Saint-Pierre-sur-Dives [14] en 1417; ou encore *Pierre Torcapel*, propriétaire à Cagny [14] en 1614. Sous cette dernière graphie, le nom de famille se relève encore à Ranville [14] en 1828. Il procède de l'ancien normand *tort capel*, équivalent de l'ancien français *tort chapel* "chapeau tordu, chapeau de travers"<sup>3</sup>, dénotant à l'origine une particularité vestimentaire.

Pour ce qui est des toponymes cités plus haut, ils doivent représenter la fixation ancienne du nom de famille, soit "la terre / la ferme de TORCAPEL". La forme *Turc Capé* du nom de la parcelle d'Ouille manifeste deux particularités phonétiques : d'une part, l'amuissement de [-l] final, régulière en ancien français (d'où par exemple la prononciation actuelle des mots *outil*, *fusil*, *persil*, etc.), et maintenue dans les parlers dialectaux de Normandie sous la forme [e], noté *-é*, *-et*, pour les mots anciennement terminés par le suffixe *-el*. Aujourd'hui encore, *capé* (de l'ancien normand *capel*) est la forme dialectale normande de *chapeau*.

---

3. L'ancien normano-picard *capel* et l'ancien français *chapel* sont issus du gallo-roman °CAPPELLU < bas-latin °capellum, accusatif de °cappellus, dérivé diminutif en *-ellus* du bas-latin *cappa* "sorte de capuchon" (d'où le français a tiré *chape* et *cape*). Le mot *cappa* lui-même se rattache peut-être de manière mal définie au radical *cap-* du latin *caput* "tête", mais les avis des spécialistes divergent à ce sujet.

D'autre part, la graphie *turc* du premier élément (où le *-c* final est peut-être dû à une mauvaise segmentation de l'initiale du mot suivant *capé*)<sup>4</sup>, laisse apparaître une variation de la voyelle du mot *tort* "tordu", qui alterne en Normandie avec *teurt* (expliquant Teure-Capet à Favières et Teurcapelle à Blainville-sur-Orne), lui-même susceptible de se fermer parfois en *tur(t)*. On trouve un autre exemple de cette variation dans type toponymique Torchamp / Torcamp < *tort champ* / *tort camp* "champ tordu", fréquent sous ces formes en Basse-Normandie, mais également attesté dans le Calvados par les variantes le Teurchamp (1808) à Banville, le Teurcamp (1811) à Basly, le Turcamp à Anisy (1811) et Cottun (1834), etc. De même, le type Torteraie "raie tordue, sillon tordu" apparaît sous la forme la Torteraie (*la Torteraie* 1258) à Écos [27], mais aussi les Teurtrais ou les Turtrais (*les Teurtrais, les Trustrais* 1835) à Vaude-loges [14], Theurteray (*Teurtraie* 1839, 1878, *Theurteray; Theurtheray* 1985) aux Authieux [27], ou encore les Turterais (*les turterais* -1812) à Mézidon, aujourd'hui Mézidon-Canon [14].

## Il y a chapeau et chapeau

Mais toutes les mentions toponymiques d'un *chapeau* (sous sa forme française, ou l'une de ses formes dialectales *capel, capé, capet*) ne s'analysent pas de la même manière. Beaucoup d'entre elles, en l'occur-

---

4. Sans compter que la grande fréquence en Normandie de l'enseigne *Au Grand Turc* a pu, elle aussi, influencer la forme graphique de ce toponyme.

rence, font référence à une pièce de terre triangulaire, souvent située dans un angle, une fourche ou à une intersection, et comparée à un petit chapeau pointu.

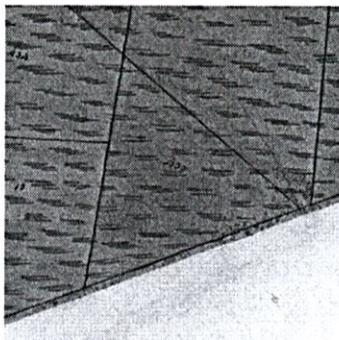
Ainsi, dans le Calvados, le Chapeau (*le Chapeau* 1829, *le chapeau* 1830) désignait à Cheux une telle pièce de terre dans le cadastre napoléonien, délimitée par trois chemins. Ce nom est aujourd'hui à l'origine de la Rue du Chapeau et de l'Impasse du Chapeau, qui ne doivent rien à une ancienne enseigne d'auberge, comme on serait parfois tenté de le croire. De même, à Colleville-Montgomery, le Chapeau (1808) est le nom d'une parcelle en forme de triangle équilatéral dans la zone des marais du bord de mer. Au Fresne-Camilly, cette appellation (*le Chapeau* 1813) désigne une terre triangulaire délimitée par trois voies, près du bourg de Camilly, et sur laquelle a été reprise une petite parcelle relevant du bourg. À Réveillon, ancienne commune aujourd'hui rattachée à Vaudeloges, le même nom (*le chapeau* 1835) s'applique à une petite pièce de terre triangulaire dans l'angle d'une fourche.

Le Petit Chapeau à Brouay (*le petit Chapeau* 1836) représente un cas légèrement différent : il s'agit d'une parcelle en forme de losange, séparée par le tracé tardif d'une voie en diagonale du reste de la delle des Cinq Chemins dont elle constitue l'extrémité. Par contre le Petit Capet (*le petit Capet* 1836) à Audrieu [14] est sans conteste un "petit chapeau" triangulaire, cerné par trois voies.

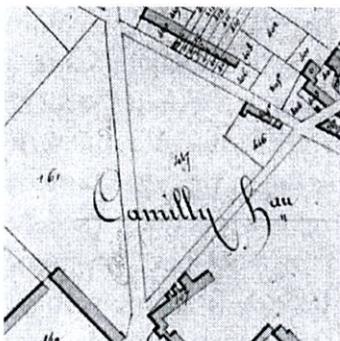
Il semble en aller de même pour le Pré Chapeau (*Pré Chapeau* 1954, *le Pré Chapeau* 1986, 2009), lieu-dit à



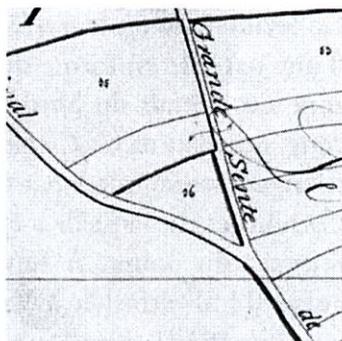
LE CHAPEAU à Cheux (n° 497)



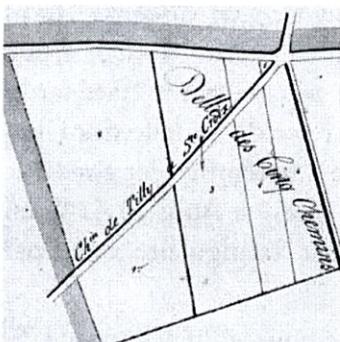
LE CHAPEAU à Colleville-Montgommery (n° 433)



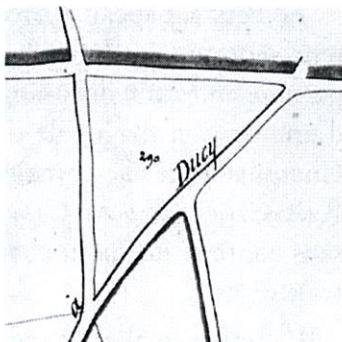
LE CHAPEAU au Fresne-Camilly  
n° 447, erreur pour 437



LE CHAPEAU à Réveillon,  
aujourd'hui Vaudeloges (n° 36)



LE PETIT CHAPEAU à Brouay (n° 1)

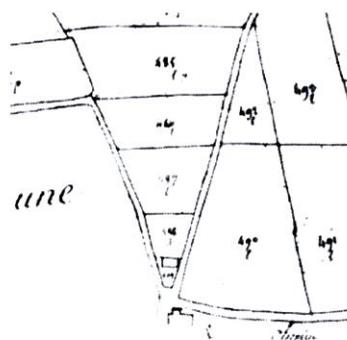


LE PETIT CAPET à Audrieu (n° 290)

Larré [61], qui désigne encore aujourd’hui une petite pièce de terre à l’angle d’une fourche. Dans ce dernier cas, le mot *chapeau* paraît être employé de manière adjectivale ou attributive, “le pré en forme de chapeau”.

Mais d’autres occurrences toponymiques de ce même mot *chapeau* ou de sa forme dialectale *capé*, *capet* peuvent renvoyer à une réalité quelque peu différente. Ainsi, Capet est le nom d’un rocher situé au large de la côte de Lion-sur-Mer [14], ainsi appelé d’après sa forme conique.

Le cas du Capet, hameau à Saint-Jean-de-Savigny [50], est moins clair : il est proche d’une configuration de parcelles suggérant une origine similaire au type Chapeau examiné plus haut (voir plan ci-contre)<sup>5</sup>, mais pourrait tout aussi bien représenter la fixation d’un nom de famille CAPET, en tant que nom de hameau. C’est cette dernière explication qu’il faut sans doute envisager pour le Capet (*le Capet* 1753/1785, 1829, *la Capet* 1835/1845, *le Capet* 1954, 2018) à Cahan [61],



Parcelles vers LE CAPET à Saint-Jean-de-Savigny [50], sur l’atlas du cadastre napoléonien

5. Les Archives départementales de la Manche ne fournissent pas d’accès Internet aux matrices cadastrales ni aux états de sections, contrairement à celles du Calvados. Il n’est donc pas possible de savoir (sans se déplacer jusqu’à Saint-Lô) si le nom s’est d’abord appliqué à une parcelle triangulaire ou au hameau.

qui est simplement une ancienne ferme dont le nom perpétue celui d'un propriétaire ou exploitant. Il en va de même pour le Hameau Capé (*Capet* 1753/1785, *Cape* 1835/1845, *hameau Capet* 1978, 1993, *hameau Capé* 1993, *Hameau Capé* 2018) à Nouainville [50], d'après le nom d'un ancien habitant, ainsi que pour la Rue Capet (*la Rue Capelle*; *la Rue Chapelle* 1823 <sup>6</sup>, *Rue Capet* 1946, *rue Capet*; *rue Capée* 1982, *Rue Capet* 2018), chemin et hameau à Formigny [14].

Enfin, toutes les occurrences de Capel dans la Manche, représentant la fixation toponymique du nom de famille CAPEL, sont du même type : ainsi, Capel, hameau à la limite communale de Catz et des Veys (*Capel* 1837, 1835/1845, 1954, *village Capel*; *hameau Capel* 1993, *Capel* 2018); Capel, ancien hameau à Équeurdreville-Hainneville (*Capel* 1814, 1835/1845), aujourd'hui disparu sous les lotissements; son nom est rappelé par l'Avenue de Capel (*avenue Capelle* 1978, *avenue Capel* 1978, 1993, *avenue de Capel* 2018) et les Hauts de Capel (1993) dans la même commune; ou encore le Hameau Capel à Urville-Nacqueville (*Capel* 1756/1785, *hameau Capel* 1819, *Capel* 1835/1845, *hameau Capel* 1978, 1998 PTT, *Hameau Capel* 1990, 2018).

Tous ces derniers toponymes renvoient à diverses variantes d'un surnom médiéval issu soit de l'ancien normano-picard *capel*, soit de l'ancien français *chapel*

---

6. *Capelle* représente ici une mauvaise graphie pour *Capel*; la variante *Chapelle* correspond à une tentative de francisation de *Capelle*.

“capuchon; coiffure; couronne de fleurs”, puis “chapeau”, évoquant une particularité vestimentaire ou, par métonymie, la profession de chapelier. Ils apparaissent aujourd’hui en Normandie sous les formes CAPEL [27, 14, 76...], CAPET [76, 14, 27...], CHAPEL, CHAPET [50, 14...], CHAPEAU [76, 27, 14...], où les graphies en *-et* notent soit la prononciation de la forme dialectale normande de *-el*, soit le suffixe diminutif *-et*. On les trouve attestés à date ancienne par *Gislebertus Capetus* vers 1094/1101 aux Préaux [27]; *Willelmus Capellus* (1180) aux vicomté et bailliage du Lieuvin [27]; *Ricardus Chapel* (1198) au bailliage de Caen [14]; *Waltier Capel* (m-13<sup>e</sup> s.) à Bretteville-sur-Odon [14]; *Thomas Chappel* (1418) à la vicomté de Caen [14]; ou encore le sieur *Cappé* (1562) à Brix [50].

On relève en outre différents emplois toponymiques du mot *chapeau* accompagné d’un autre élément — nom ou adjectif — avec des valeurs très diverses. Ainsi, ce terme correspond parfois à un usage héraldique évoquant le chapeau d’un prélat, souvent adopté en tant que motif d’enseigne d’auberge, particulièrement si celle-ci relevait de la juridiction d’un tel personnage. Le type le plus fréquent était le *chapeau rouge*, appellation correspondant au chapeau de cardinal<sup>7</sup> : timbre placé au-dessus de l’écu, ce chapeau est *de gueules* (= rouge), garni de deux longs cordons d’où pendent des *houppes*

---

7. Est-il besoin de rappeler aux plus fidèles des fidèles lecteurs que le thème du *chapeau rouge* en toponymie a déjà été traité — certes plus brièvement — par l’auteur de ces lignes (comme on dit) dans FOURNIER 1996, p. 64.

*du même* (= de même couleur). Ces cordons sont entrelacés, et ont cinq rangs de houppes de chaque côté.



Représentation héraldique d'un chapeau de cardinal : en l'occurrence, celles de Luis María de Borbón y Vallabriga (1777-1823), 14<sup>e</sup> comte de Chinchón, Grand d'Espagne de 1<sup>re</sup> classe, cardinal, archevêque de Tolède et de Séville

On relève ainsi à Guilberville [50] et Bures-les-Monts [14], à la limite de la Manche et du Calvados, le hameau du Chapeau Rouge (*le chapeau Rouge* 1814, *le Chapeau Rouge*, *le chapeau rouge H<sup>au</sup>* 1819, *le chapeau rouge* 1823, *le Chapeau-Rouge* 1883, *Chapeau Rouge* 1954, *le Chapeau Rouge* 1982, 1993), constitué au 19<sup>e</sup> siècle de quelques maisons sur la Vieille route de Pont-Farcy à Caen. Il s'agit très certainement d'une ancienne auberge, typiquement située en bordure de route. De même à Ifs [14], sur l'ancien territoire de Bras, le Chapeau Rouge (*le Chapeau-Rouge* 1883, *Chapeau Rouge* 2018) désigne aujourd'hui une maison isolée sur la nationale 158 (autrefois Route Royale de Falaise à Caen), à l'ancienne limite de Bras et Ifs. Elle

est signalée de manière anonyme au 19<sup>e</sup> siècle sur les cartes du cadastre napoléonien et d'État-Major, mais possédée en 1811 par un certain Gilles Noël, cabaretier à Ifs — ce qui assure son statut d'auberge. Elle était en outre située non loin de la limite avec Saint-Martin-de-Fontenay et Hubert-Folie, où existait une autre auberge de bord de route correspondant aujourd'hui au toponyme *la Guinguette*.

La rue du Chapeau Rouge (1982, 2018) à Pont-l'Évêque [14] n'a apparemment pas de formes anciennes. Elle se situe dans un lotissement récent localisé sur l'ancien territoire de Saint-Melaine, où ce nom est inconnu dans le cadastre napoléonien. Cependant, le tracé de cette rue correspond à celui de l'*Ancien chemin de Honfleur à Surville*, où a pu se situer un certain temps une auberge ou un cabaret de ce nom. À Alençon [61], l'hôtel-restaurant du Chapeau Rouge (*Hôtel du Chapeau Rouge* 1986, *le Chapeau Rouge* 1995, 2018), situé 1 boulevard Capitaine Duchamp, perpétue un ancien relais de poste dont l'enseigne représentait un chapeau de cardinal peint en rouge. Ce nom est ensuite passé à la rue du Chapeau Rouge (*rue du Chapeau-Rouge* 1957, *rue du Chapeau Rouge* 1986, 1998, *rue du Chapeau-Rouge* 2003, *rue du Chapeau Rouge* 2018), ouverte en 1956 à proximité de l'établissement, et ainsi dénommée l'année suivante<sup>8</sup>.

En tant que nom d'enseigne traditionnel, le *Chapeau Rouge* semble par ailleurs avoir été employé sans motivation particulière dans divers noms de restaurants et d'hô-

---

8. CHAMPION, p. 88.

tels modernes, tels que le Chapeau Rouge (*Crêperie du Chapeau Rouge* 1978, *Restaurant du Chapeau Rouge* 1995, *le Chapeau Rouge*; *Crêperie du Chapeau Rouge* 2018), restaurant situé dans la Grande Rue au Mont-Saint-Michel [50], ou encore l' Hôtel du Chapeau Rouge (1983, 2018) à Rouen [76], pension de famille située 129 rue Lafayette. Dans ces deux cas, il ne paraît pas s'agir de noms anciens.

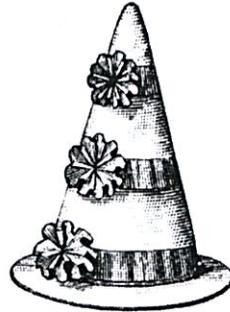
L'ancien manoir caennais dénommé aux 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles le Chapeau Rouge (*maison paroisse Saint Pierre en la venelle Gouhier, jouxte ladite venelle dune part et lostel du Chapeau rouge* 1475, *une maison assise en la paroisse Sainct Jehan de Caen ou pend pour ensaigne le Pot destain, [...] jouxte la maison de leschicquier dune part et les hoirs de Jehan Hue et la maison du Chapeau rouge daultre, bute par devant sur la rue Exmoisine et daultre sur la muraille de la ville tendant aux Jacobins* 1524) présente peut-être un cas différent. Comme le démontrent les citations qui précèdent, ce manoir était situé à la limite des paroisses Saint-Jean et Saint-Pierre, du côté sud-ouest de la rue Exmoisine (ancien nom de la rue Saint-Jean), jouxtant une "venelle Gohier". S'il ne représente pas ici une enseigne d'auberge, il pourrait s'agir d'une allusion à la rente en nature (en l'occurrence "un chapeau de roses vermeilles") perçue par les chapelains de la paroisse Saint-Pierre sur un immeuble de la venelle Gouhier (donnant sur l'actuelle rue Saint-Jean), qui devait leur être apporté le matin de la fête Saint-Pierre et Saint-Paul. La perception de cette rente est attestée aux 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> siècles<sup>9</sup>.

---

9. HUARD, p. 111.

En effet, il n'était pas inhabituel au Moyen Âge, et même plus tardivement, de fieffer un terrain ou une maison pour un *chapel* de roses vermeilles, ou encore une glane de lavande. Ainsi à Caen en 1442, une demoiselle Alis de Machue vendit pour une somme de trente-trois sols la rente d'un chapeau de roses vermeilles qu'elle avait droit de prendre sur une maison située rue Guilbert. Ce capital représentait alors seize boisseaux et demi de blé<sup>10</sup>. C'est sans doute à ce type de rente que correspond le Chapeau de Roses (*le Chapeau-de-Roses* 1878), ancien lieu-dit au Thuit-Signol [27]. Nous n'en avons pas relevé d'autres attestations, et ce nom pourrait entretenir un rapport avec l'actuel Moulin de la Rose dans la même commune.

Parmi les autres occurrences toponymiques du *chapeau*, citons pour terminer le Chapeau Pointu (*Chapeau Pointu* 1982) à Blonville-sur-Mer [14], avenue de la République. Il s'agit probablement un nom de maison ou villa, ainsi nommée d'après un élément architectural, ou par pure fantaisie.



Apparentés à *chapel*, l'ancien français *chaperon* et l'ancien normand *caperon* ont également désigné une coiffure ou un capuchon. Leur emploi toponymique est beaucoup moins fréquent; néanmoins, nous en avons relevé plusieurs exemples en Nor-

---

10. QUATRIÈME EXPOSITION..., p. 30.

mandie, dont l'un à Rouen [76], et l'autre à Mathieu [14].

À Rouen, l'ancienne rue du Chaperon (*rue du Capperon* s.d., *rue du Ruissel du Capperon* 1460, *rue et porche du Chaperon* 1870) était autrefois située entre la rue Eau de Robec et la rue du Docteur Blanche. Elle doit son nom, selon Nicéas Periaux, à une ancienne enseigne du *Chaperon*, située non loin de là <sup>11</sup>. La raison de la présence d'un *chaperon* sur cette enseigne n'est pas connue avec certitude. On sait cependant qu'au Moyen Âge, des chaperons de certaines couleurs constituaient des signes de ralliements à diverses factions ou confréries populaires : rouge pour Paris, bleu pour la Navarre, blanc pour la région du Puy <sup>12</sup>, etc. On connaît également à Arcueil une cité du *Chaperon Vert*, dont, le nom, par l'intermédiaire d'un lieu-dit antérieur, renvoie à une ancienne auberge à l'enseigne du Chaperon Vert.

Le cas du Chaperon au Moine à Mathieu (1808) est entièrement différent, et nous ramène aux métaphores sur la forme évoquées plus haut, relatives aux pièces de terres triangulaires. En l'occurrence, il s'agit ici d'une delle de forme irrégulière constituée de onze parcelles, affectant l'aspect d'un capuchon de moine.

---

11. PERIAUX, p. 122.

12. Une confrérie des "Chaperons blancs" y avait été fondée en 1182. Leur membres étaient chargés d'assurer la paix dans une région perturbée par les rivalités entre seigneurs et le brigandage. En guise de marque de reconnaissance, une enseigne figurant la Vierge assortie de la légende *Agnus dei* était fixée à leurs couvre-chefs.



Delle du CHAPERON AU MOINE  
à Mathieu (n° 30-40)



Moine charteux,  
gravure de Wenceslas  
Hollar, 1663

Les autres occurrences de *chaperon* ou *caperon* en toponymie renvoient généralement au nom de famille CHAPRON [14, 61, 50, 76...], CHAPERON [50, 76, 14, 27...], CAPRON [76, 27, 14...], CAPERON [76], lui-même issu d'un surnom médiéval évoquant initialement une particularité vestimentaire (d'après le port d'un *chaperon*) ou le métier de chapelier. Ces noms sont bien attestés en Normandie à date ancienne : ainsi, *Ricardus Caperon* (1195) au bailliage d'Exmes [61]; *Gormond Capron* (1195) au bailliage de Coutances [50]; *Ranulfus Chaperon* (1198) au bailliage de Falaise [14]; *Rogerus Caperon* (1210), mentionné dans un jugement à Falaise [14]; le fief de *Reginaldus Chaperon* (1210) au bailliage de Lisieux [14], relevant de celui de l'évêque du lieu<sup>13</sup>;

13. Peut-être à identifier à l'ancien Fief Chaperon (*le fief Chapperon* 15<sup>e</sup> s. (?), *fief de la Cour-du-Bosq, anciennement fief Chaperon* 1620) à Pierrefitte-en-Auge [14], mais localisé à Bonnebosq par Célestin Hippeau, l'auteur (peu fiable) du *Dictionnaire topographique du Calvados*

*Philippus Caperon* (~1230) à Saint-Lambert-sur-Dive [61]; un *Chaperon* (1247) de prénom incertain à Mahéru [61]; *Robertus Caperon* (~1248) à Pont-Audemer [27]; *Willelmus Caperon* (1254) à Lisieux [14]; les héritiers de *Johannes Caperon* (1284) au Houllme [76]; *Robertus Caperon* (~1350) à Victot, aujourd'hui Victot-Pontfol [14]; *Robertus Capperon* (1422) dans la vicomté d'Auge [14]; *Jean Caperon* (1684) à Lisieux [14]; *Guillaume Capron, tireur d'étain* (1684) à Lisieux [14]; *Etienne Capperon, rouetier* (1747) à Luneray [76], etc.

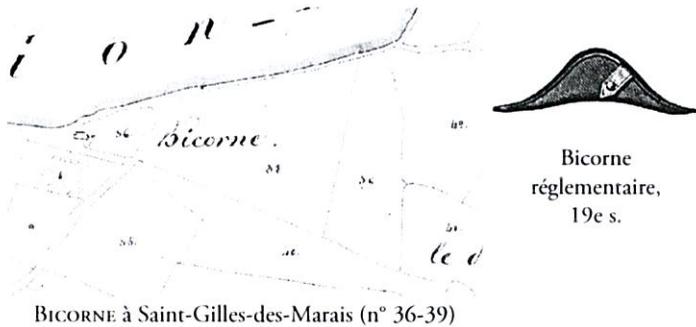
Aux différentes variantes de ce patronyme se rattachent aujourd'hui l'Être Chaperon<sup>14</sup> (*l'Être Chapon* 1825, *l'Être Chapron* 1835/1845, 1954, *l'Être Chaperon* 2007, *l'Être Chaperon* 2009, *l'Être Chapron* 2009, *l'Être Chaperon* 2018), hameau à Lonlay-l'Abbaye [61] — quoique la première attestation, certes isolée, pourrait suggérer un plus ancien CHAPON altéré par la suite; les Vaux Chaperons (*les Vaux-Chaperons* 1823, *Vaux Chapperons* 1835/1845, *Vaux Chaperons* 1954, *les Vaux Chapron; les Vaux Chaperon; les Vaux Chapperons; Veau Chaperon* 1986, *les Vaux Chaperons* 1986, 2008, *les Vaux Chapperons* 2005, 2008, *les Vaux Chaperons* 2018), hameau de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême rattaché à Vaunoise et s'étendant au Gué-de-la-Chaine [61]; l'impasse Chapron à Escoville [14] et la rue Chapron (1964) à Mondeville [14], d'où également l'impasse Chapron et la résidence Chapron.

---

14. Le premier élément de ce toponyme est l'ancien appellatif normand *aistre, estre* "maison, bâtiment", équivalent de l'ancien français *estre* "emplacement dans un lieu ouvert; maison, chambre, cour...".

Question couvre-chefs, la toponymie normande recèle encore quelques surprises. Réglons tout d'abord le sort de la Folie-Couvrefief à Caen, dont le second élément est le nom d'un ancien hameau. Ses premières attestations (*Kevrechié* 1193, *Chievrechié* 1207) révèlent qu'il s'agit d'une formation gallo-romane °CAPRICIACU, "(le domaine) de °Capricius"<sup>15</sup>. Il n'a donc rien à faire ici.

Il n'en va pas de même pour Bicorne (1824, 1835/1845, 1954, 1986, 2008), hameau et ancien lieu-dit à Saint-Gilles-des-Marais [61]. Ce nom s'applique sur l'atlas du cadastre napoléonien à un ensemble de parcelles en forme de chapeau de gendarme (modèle du 19<sup>e</sup> siècle, bien sûr).



La raison d'être du nom de la Tocque (1827) à Burcy [14] n'est pas évidente. Il s'agit d'une parcelle longue et effilée en limite de section, le long du chemin du Bas des Forgues, et rien dans sa forme n'évoque à première vue

---

15. Voir à ce sujet FOURNIER 2017a, p. 51-52.

une *toque* (de fourrure ou de cuisinier). On pourrait avec de la bonne volonté y voir une toque très plate, mais ceci n'est guère convaincant. Il semble plus probable que l'on ait ici affaire à une variante de *touque*, forme normande de *touché* au sens de "réserve de bois; bouquet de bois" (ancien français *toche*). Cette variante est indirectement attestée en Normandie par l'existence du *Toquet* et du *Bois du Toquet* à Crouttes [61].

Par contre, la *toque* de cuisinier figure dans bon nombre d'enseignes d'auberges et de restaurants, pour une raison évidente : ainsi, l'ancienne maison *À la Toque* (*À la Tocque* 1597) à Honfleur [14], autrefois située rue Brûlée, ainsi que les restaurants *la Toque* à Deauville [14] et *la Toque Blanche* à Conches-en-Ouche [27]. Par contre, la nature exacte de *la Toque Blanche* à Saint-Pair-sur-Mer [50] est incertaine; ce nom est aujourd'hui celui d'un arrêt de bus. Le contexte pourrait éventuellement faire penser à un ancien nom de villa. C'est ainsi le cas du *Bonnet de Coton* à Villers-sur-Mer [14], nom d'une villa située route de Dives, suggestive d'un repos bien (?) mérité, ou simplement de l'ancien couvre-chef normand dont s'enorgueillissait entre autres le petit roi d'Yvetot.

Pour en terminer avec les couvre-chefs, mentionnons la *Perruque*, ancienne auberge de Honfleur [14] où le sieur de Gouberville passe à plusieurs reprises : ainsi mentionne-t-il un personnage qui *s'en vinst loger à Honnefleu avecques nous à la perusque, il m'y cousta pour la souppée xxiii sols* (1549); l'année suivante, *nous arrivames à Honnefleu à la Perruque* (1550); et plus

tard encore, *nous en vinsmes disner à la Perruque, à Honnefleu* (1556). La raison du choix d'une telle enseigne est incertain. Ce nom ne doit en tous cas être confondu avec les nombreuses *perruques* et *perruches* toponymiques, qui désignent en Normandie des lieux pierreux, et parfois d'anciennes ruines.



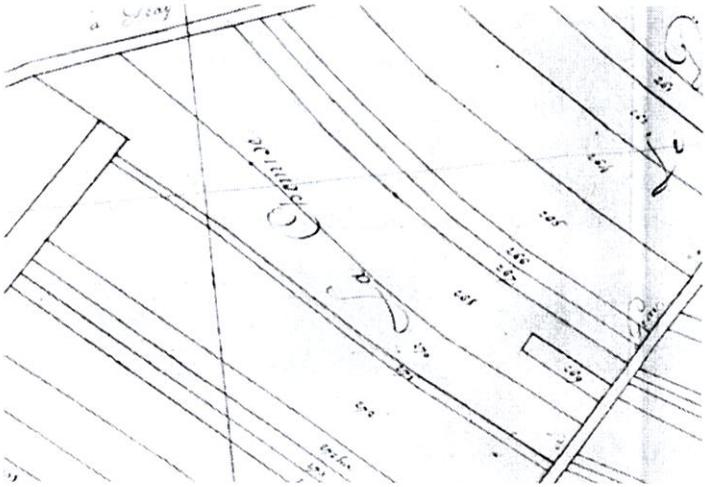
### Autres trésors de la garde-robe

De nombreuses pièces de vêtements parsèment le paysage toponymique normand, troublants vestiges de quelque mystérieux strip-tease. Commençons l'effeuillage par la *chemise*, désignant divers groupes de parcelles évasés : ainsi, dans le Calvados, la *Chemise* (1808) à Graye-sur-Mer, ou encore la *Chemise à Femme* (*la Chemise à Femme* 1811, *la Chemise à femme* 1813) à Coulombs.

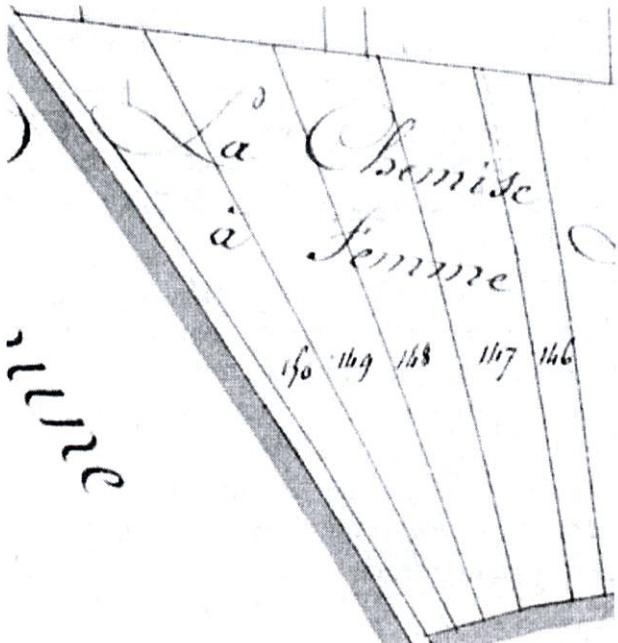
De chaque côté de la liquette ancien style se situe une étroite échancrure nommée *pointe de chemise*. Ce nom, en toponymie, s'applique à une parcelle longue et effilée, qui en affecte plus ou moins la forme<sup>16</sup>. On relève divers exemples de la *Pointe de Chemise* dans le Calvados à Barou-en-Auge (*la pointe de chemise* 1818), Bonnebosq (*la Pointe de chemise* -1815) ou encore Notre-Dame-de-Fresnay (*la pointe de chemise* 1835).

---

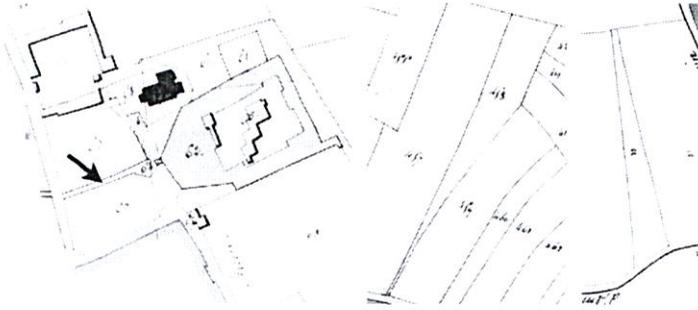
16. Type toponymique encore très vivace au Québec.



LA CHEMISE à Graye-sur-Mer (n° 268-270)



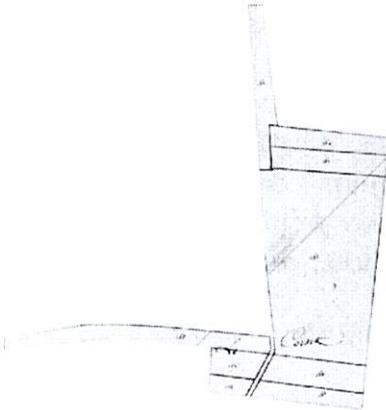
LA CHEMISE à FEMME à Coulombs (n° 146-150)



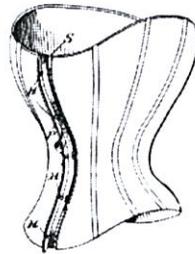
LA POINTE DE CHEMISE à Barou (n° 64), à Bonnebosq (n° 458)  
et à Notre-Dame-de-Fresnay (n° 458)

Dans l'Orne, ce nom est celui d'un ancien hameau à Louvières-en-Auge (*la Pointe de Chemise* 1954) qui doit avoir la même origine.

Sous les pavés, la plage, mais sous la chemise (à femme) le *corset*. Cet ingénieux instrument de torture, dont l'effet consistait principalement à comprimer et déplacer certains organes internes dans un but purement esthétique, se rencontre sur le terroir de Bénou-



LE CORSET à Bénouville (n° 150-158)



Corset, 19<sup>e</sup> s.

ville [14] dans le nom d'un ensemble de parcelles très biscornu nommé le Corset (1808, 1809). On y notera deux très longues parcelles pouvant faire office de lacets, ainsi qu'une forte indentation suggérant plus ou moins la forme contournée du corset.

Sur le corset, la *robe* (nous passerons sous silence divers accessoires sartoriaux annexes). Ce terme apparaît dans le nom de trois pièces de labour dénommées la Robe de la Couture (-1818, 1824) à Jort [14]. La raison de cette appellation n'est pas évidente, la forme des terres n'offrant rien de particulier si ce n'est un bord un peu irrégulier pour l'une d'elles. Ces pièces bordent de deux côtés un ensemble de parcelles dénommées *Sur la Couture*, de sorte que l'on pourrait — sans garantie aucune — y voir un toponyme de position. Reste qu'il est amusant de voir ici la *robe* associée à la *couture* (qui désigne, bien sûr, une terre cultivée) <sup>17</sup>.

Sous la robe, le *cotillon*, qui a autrefois désigné le jupon. On le trouve mentionné à Portbail [50] dans le nom de la rue Trousse-Cotillons (*rue Trousse-Cotillons* 2005, *rue Trousse Cotillon* 2018), donnant sur le port. On pourrait éventuellement y voir une allusion à une voie éventée, où les jupes des dames auraient tendance à se relever. Mais les ports, comme les grandes villes, ont toujours été des lieux propices à la prostitution, et sans doute cette explication convient-elle mieux ici<sup>18</sup> :

17. Forme régulière issue du latin *cultura*, alors que le français *culture* en représente l'emprunt savant.

18. En outre, ce type de nom, ainsi que des appellations similaires, se retrouvent à de nombreuses reprises dans la toponymie normande et

les filles fréquentant cette courte rue ne devaient rien avoir à envier à celle de Camaret, dont la réputation n'est plus à faire. Ce nom est attesté ailleurs en Normandie, en tant que toponyme, pour désigner un endroit favorable à de telles activités : ainsi, Trousse-Cotillon (1957), lieu-dit près de Rouen à Bosc-Guérard-Saint-Adrien [76].

Recouvrons ces scènes d'orgie d'un pudique *manteau*. Ce terme est le nom d'une pièce de terre à Lieury [14; *le manteau* 1835], un labour quasiment rectangulaire, dont la seule particularité est sa position, perpendiculaire à plusieurs autres pièces en longueur. Ce serait alors un synonyme de *sommier*, *forière*, *têtière*, *boutaine* ou *traversin*, quoique cette valeur ne soit pas assurée<sup>19</sup>. Le diminutif *mantelet* apparaît dans les Mantelets (*les mantelets* -1813) à Saint-Aubin-Lébizay, aujourd'hui Beaufour-Druval [14], nom d'une parcelle carrée en limite de commune, dans une position plus ou moins similaire. Signalons également le Mantelet (1954) à Glos-la-Ferrière [61], au sujet duquel nous n'avons pas de renseignements.

Il existe par ailleurs en Normandie un type toponymique reposant sur l'ancien français *froit mantel* ou l'ancien normand *freit mantel* "froid manteau", dont l'analyse a divisé les spécialistes. Outre la paroisse disparue

---

française, avec les mêmes valeurs.

19. L'un des innombrables sens du mot a été "extrémité d'une pièce d'étoffe de laine qui lui sert d'enveloppe"; on notera également ceux d' "enveloppe", "couvercle", "partie supérieure de quelque chose", qui s'apparentent à celui de "pièce de terre à l'extrémité d'autres".

de Frémantel (*Frigidum mantellum* 1260) en Seine-Maritime, on connaît un hameau de Fromentel (*Fremontel* 1826, 1835/1845, *Fremantel* 1993, *Fromentel* 2018) à Montjoie-Saint-Martin [50]; dans le Calvados, l'ancienne commune du Mesnil Frémantel (*le Mesnil de Froitmantel* 1371, *le Mesnil de Fremontel* 1382) rattachée en 1826 à Cagny; le hameau de Frémantel à Courtonne-la-Meurdrac (1883)<sup>20</sup>; et dans l'Orne, ceux de Fromentel (*Fremantel* 1667, *Fremontel* 1718, *Fremantel* 1720, *Fromentel* 1753/1785, *Fremontel* 1828, *Fromentel* 1835/1845, 2018) à La Fresnaye-au-Sauvage et Les Yveteaux, et de Frémantel (*Fremantel* 1730, *Fromentel* 1753/1785, *Fremantel* 1823, *Frémantel* 1835/1845, *Frémontel* 1954, *Fromentel*; *Frémantel* 1986, *Frémantel* 2018) à La Trinité-des-Laitiers. Ailleurs en France, citons aussi Saint-Jean-Froidmantel dans le Loir-et-Cher, ou encore Fromentel, hameau à Alquines et Coulomby (*Froidmantel* 1458), et ferme à Auchy-au-Bois (*Frigidum mantellum* 1233, *Froitmantel* 1279).

Les diverses formes anciennes de ce type toponymique vont toutes dans le sens d'une création médiévale reposant sur l'ancien français *froit mantel* ou l'ancien normand *freit mantel* "manteau froid", de valeur incertaine, et parfois altérée par analogie avec le mot *froment*. Ce type existe aussi en Angleterre, où l'on relève plusieurs *Freemantle* de formes anciennes identiques<sup>21</sup>. Si

20. Étant donné que la seule attestation de ce lieu figure dans le *Dictionnaire topographique du Calvados*, il est probable qu'il s'agisse d'une erreur de Célestin Hippeau (une de plus...).

21. Ainsi dans le Hampshire, *Freemantle* est le nom d'un parc boisé à

François de Beaurepaire se refuse à commenter le sens littéral de “manteau froid” pour l’ancienne paroisse de Seine-Maritime <sup>22</sup>, en revanche certains toponymistes anglais <sup>23</sup> se sont aventurés un peu plus loin en rapprochant ce nom d’une locution scandinave selon laquelle la forêt est “le vêtement du pauvre”. Le “froid manteau” aurait donc été l’appellation métaphorique d’une zone boisée. Cette explication reste néanmoins hypothétique, et l’on pourrait aussi bien voir dans ce nom l’une des nombreuses évocations toponymiques d’un lieu froid, sans qu’il soit pour cela besoin d’évoquer une forêt.

Parmi les autres noms de vêtements, citons dans le Calvados la *limousine*, qui a désigné un gros manteau de laine à l’usage des rouliers. Ce mot apparaît dans la Limousine (1835, 1836), ensemble de labours à Carcagny [14] en limite de commune, affectant la disposition perpendiculaire à d’autres parcelles, déjà relevée pour les types Manteau et Mantelet. Par contre, la valeur du nom des Houppelandes, résidence à Blonville-sur-Mer, est incertaine. Pour ce qui est de Houppelande (*Houppelande* 1839, *Happelande* 1835/1845, *la Houppelande* 1883, *Houppelande* 2018), lieu-dit à Meslay, il est possible que l’on ait affaire à un toponyme composé

---

Kingsclere (*Freitmantell* 1181, *Frigid Mantell* 1200, *apud Frididum Mantellum* 1214, *Freidmantel* 1236), d’un hameau à Millbrook, banlieue de Southampton (*Fremmentel* 1336), d’un autre hameau à Bitterne, etc.; cf. EKWALL, p. 187a/b; COATES, p. 79-80.

22. BEAUREPAIRE 1979, p. 80.

23. EKWALL, p. 187a/b; CAMERON, p. 88.

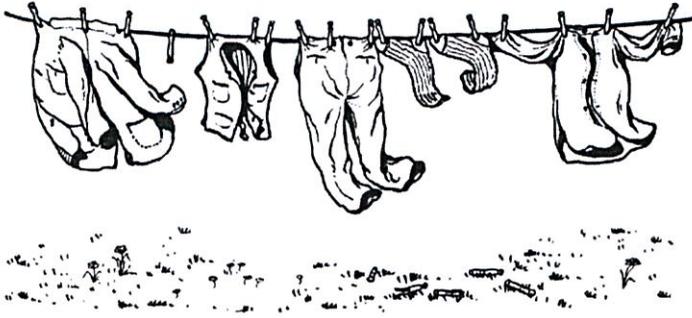
de *lande* (ou éventuellement de *londe* “bois, forêt” < ancien scandinave *lundr*), précédé du nom de personne attesté en Seine-Maritime dans Houpeville (peut-être le germanique °*Hoppo*, variante de *Oppo*)<sup>24</sup>.

À l’abri du manteau, passons un instant sous la ceinture, où nous trouverons la *culotte* (sauf, bien sûr, chez certains révolutionnaires exhibitonnistes). Au Manoir [14], la Culotte (1811) désigne une pièce de terre rectangulaire à l’extrémité d’une petite delle nommée *la Longue Acre*, et semble avoir la même valeur que *culot*, “base, extrémité inférieure”. En ce qui concerne les Culottes, lieu-dit à Dampierre-en-Bray [76], nous ne disposons ni d’attestations anciennes ni d’autres renseignements. Il en va de même pour la Culotte Sèche (1971) à Goupillières [76], qui peut néanmoins avoir la même valeur de “dernière parcelle d’un ensemble”, l’adjectif *sec* indiquant ici la nature du terrain (toponyme formé comme le Pré Sec, la Pièce Sèche, le Clos Sec, l’Herbage Sec, etc.). Par contre, dans le Canon de Culotte (2001) à Brix [50], qui désigne la vallée boisée et encaissée d’un petit ruisseau affluent du Trottebec, on a sans doute affaire au sens de “fond”, “endroit profond” précédé de l’ancien français *canon* “canal, tuyau, conduit”, d’où “cours d’eau”<sup>25</sup>.

---

24. BEAUREPAIRE 1979, p. 96.

25. Dérivé augmentatif de *cane* “tuyau”, initialement “tige de roseau”. Ce mot est la forme normano-picarde de *chane* < latin *canna* “roseau”. Il a pris par ailleurs le sens de “cruche”, conservé en Normandie pour désigner les cruches de cuivre jaune servant à transporter le lait.



La célèbre culotte sèche entre divers effets peu spéciaux

Au-dessous de la culotte, au nadir du chapeau, peuvent se rencontrer diverses vêtements du pied. L'une d'elle est la *chausse*, qui a désigné en ancien français une guêtre couvrant le pied et la jambe, puis une sorte de bas en drap, en toile, voire en soie. Ce mot figure dans le nom du hameau de Chausse Grise (*Chaussegrise* 1753/1785, *Chausse grise* 1818, *Chaussegrise* 1954, *la Chausse Grise* 1993, *Chausse Grise* 2018) à Aucey-la-Plaine [50]. Nous retrouvons là le cas par lequel nous avons débuté cet article : il s'agit selon toute probabilité de la fixation toponymique d'un nom de famille CHAUSSEGRISE, aujourd'hui disparu, issu d'un surnom médiéval évoquant une particularité vestimentaire. On le rapprochera du patronyme CAUSSEROUGE "chausse rouge" attesté dans la Manche, ainsi que de CHAUSSE-BLANCHE, centré sur l'Ille-et-Vilaine.

La *galoche* apparaît dans le nom du hameau de la Galoche (1829, 2018) à Clarbec [14], situé sur une hauteur (d'où également le Chemin de la Galoche à Auwillars et Clarbec). La valeur exacte de ce toponyme

est inconnue. On pourrait éventuellement penser à un lieu où se pratiquait autrefois le jeu de *galoche* (ou jeu de galine, variante normande du jeu du bouchon), dans lequel une petite quille de ce nom servait de but. Ceci reste cependant hypothétique.

Il en va de même pour le hameau de la Savatte (1818, 2008) à Fontenai-les-Louvets [61], d'interprétation tout aussi incertaine. Le mot *savate*, issu de l'ancien français *çavate* qui avait pour forme normano-picarde *chavate*, a d'abord désigné une sorte de chaussure avant d'acquérir le sens plus péjoratif de "vieille chaussure, vieille pantoufle". Peut-être s'agit-il ici aussi d'un patronyme, car les noms de famille SAVATTE, SAVATE et CHAVATTE sont attestés en Normandie, en tant qu'anciens surnoms de savetiers. Le premier apparaît d'ailleurs dans la Fosse Savatte (*fosse savatte* 1811) à Vieux-Fumé [14], "la fosse du dénommé SAVATTE", ainsi sans doute que dans le Chemin de la Savatte (*Ch<sup>in</sup> de la Savatte* 1830) à Coquainvilliers [14], lui-même à l'origine de nom de parcelle Sur le chemin Savatte (1832) où le patronyme est plus clairement noté. Peut-être ce dernier se retrouve-t-il encore dans Reine Savate (1824), lieu-dit à Crocy [14], mais le premier élément n'est pas clair, et le sens général du toponyme incertain.

Par contre, le type toponymique bien connu Mouille-Savate a une toute autre valeur. Il est attesté en Normandie par Mouille Savate (*Mouille Savatte* 1828, 1835/1845, *Mouille-Savate* 1883, *Mouille Savate* 1982, *Mouille-Savate* 2017), hameau à Versainville [14] sur un petit ruisseau affluent de l'Ante ; et

surtout par Mille-Savattes (*Molle Cavata* 1094, *Molle Cavate* 13<sup>e</sup> s., *la paroisse de Mille Chavate* 1319, *Moille Savate* ~1335, *Miellesavate* 1373, *Mille Savate* 15<sup>e</sup> s., *Millesavatte* 1612/1636, *Mille-Savattes* 1903) nom primitif de Notre-Dame-du-Rocher [61]. Il s'agit d'un composé verbal issu de l'ancien français *moille çavate* "mouille-chaussure", "mouille-savate", évoquant un gué ou un endroit particulièrement humide. Ce type toponymique, attesté plusieurs fois en France, devait désigner dans le cas de la commune de l'Orne un ancien passage à gué sur la Rouvre, un peu en amont du Moulin de Taillebois : celui qui l'empruntait devait nécessairement se mouiller les pieds ! Ce nom fut curieusement altéré en *Mille-Savat(t)es* par la suite, une appellation dont l'humour n'eut pas l'heur de plaire à la municipalité : elle fut en effet pieusement changée en 1878 en *Notre-Dame-du-Rocher*, d'après la dédicace de l'église et la position du bourg, sur une butte culminant à 162 m et surplombant la vallée de la Rouvre.



Satellites des vêtements, voici pour terminer la *poche* et son congénère le *gousset*. Tous deux sont tristement vides dans la toponymie normande, évoquant ainsi de manière métonymique la pauvreté du lieu ou le manque d'argent. C'est ainsi le cas dans la Manche du Manoir de la Poche Plate à Avranches, de sens évident, et du Plat Gousset (*le Plat-Gousset* d-20<sup>e</sup> s., le

*Plat Gousset* 1993) à Granville, d'où également la Plage du Plat Gousset. Ce dernier nom, relativement récent, s'est d'abord appliqué à une promenade littorale située devant le casino (inauguré en 1911), et qui constituait le seul délassement qui restait à celui qui venait de s'y faire plumer. Il pouvait ensuite descendre sur la plage pour y méditer sur l'adversité.

Si par hasard la poche contient quelque chose, ce ne peut être qu'un *mouchoir* (de poche, évidemment). Ce terme s'applique en toponymie à de petites parcelles, parfois triangulaires (suggérant alors, dans ce cas, un *mouchoir de cou*). Dans le Calvados, c'est le cas du Mouchoir (*le mouchoir* -1818, *le Mouchoir* 1824) à Norrey-en-Auge, ainsi que du Pré Mouchoir (*le pré mouchoir* 1836), à Audrieu, où le mot *mouchoir* est employé de manière adjectivale (comme dans le Pré Chapeau ci-dessus).

**Dominique FOURNIER**

## ABRÉVIATIONS

a. : ancien(ne).	l.d. : lieu-dit.
aubge : auberge.	lot. : lotissement.
auj. : aujourd'hui.	m. : maison.
chn : chemin.	m- : milieu.
cmce : commerce.	mr : manoir.
d- : début.	p. : paroisse.
f. : ferme.	r. : rue.
ff : fief.	rer : rocher.
h. : hameau.	rés. : résidence.
hl : hôtel.	rest. : restaurant.
is. : isolé(e).	vla : villa.

## SOURCES DES FORMES CITÉES

- ADC : Archives départementales du Calvados.
- ANMA: Léopold Delisle, *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age*, éd. A. Hérissey, Évreux, 1851.
- ArC : Archives communales.
- ArP : archives privées.
- AVC : Guillaume le Grand, vicomte de Caen, *Assiette des feux de la ville et vicomté de Caen, en 1371* (éd. Arcisse de Caumont), in MSAN XI, 1840, p. 205-214.
- CAP : Dominique Rouet, *Le Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section d'histoire et philologie des civilisations médiévales, série in-8°, vol. 34, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2005.
- CDS : Compte de Procurations pour les années 1369, 1370, 1372, Diocèse de Sées, in PPR, p. 201-222.
- CFLM: Gustave Saige, *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay le Marmion, provenant des archives de Matignon*, Imprimerie de Monaco, Monaco, 1895.
- CGN : Guillaume Le Vasseur, *Carte générale de Normandie par Guillaume Le Vasseur, Sr de Beauplan, ingénieur ordinaire du roy*, 1667 [BnF].
- CM : cadastre moderne (20<sup>e</sup>/21<sup>e</sup> s.).
- CN : cadastre napoléonien (d-19<sup>e</sup> s.).
- CNo : Léopold Delisle, *Le cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, MSAN XVI, 2<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> volume, Paris, 1852.
- CP : carte postale.
- CPB : Frédéric Pluquet, *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux, de l'arrondissement de Bayeux*, Rouen, 1834.
- CTCH: Simon, *Carte topographique du canton d'Harcourt*, 18<sup>e</sup> feuille de l'Atlas du Calvados, 1839.
- CTDLD: Jean-Baptiste Bourguignon d'Anville, géographe ordinaire du Roy, et Delahaye, graveur, *Carte topographique du Diocèse de Lizieux dressée par ordre d'illustrissime... Messire Henri-Ignace de Brancas, évêque et comte de Lisieux*, Paris, 1730 [BnF, département Cartes et plans, GE C-9955].
- CIN-3: G. Mariette de la Pagerie, *Carte topographique de la Normandie*; feuille 3 : Fougères, Vire et Avranches, 1720 [BnF, fonds Cartes et Plans, cote Ge DD 2987 (1009, III) B].

- DDS: Bernard-Jean-Hyacinthe Jaillot, cartographe, et Jenvilliers, graveur, *Diocèse de Sées, divisé en ses cinq Archidiaconez dont trois sont situés en Normandie et deux dans la province du Perche*, 1718 [BnF, série NN, Collection d'Anville, cote 00258 B].
- DNLE: Auguste Le Prevost, *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*, D'Ancelle fils, Évreux, 1839.
- DRPR: Nicétas Periaux, *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, Rouen, 1870.
- DRA: Alain Champion, *Dictionnaire des rues et monuments d'Alençon*, Éditions Cénomane, Le Mans, 2003.
- DTC: Célestin Hippeau, *Dictionnaire topographique du département du Calvados*, Imprimerie nationale, Paris, 1883.
- DTE: Marquis de Blosseville, *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, Imprimerie nationale, Paris, 1878.
- EM: cartes d'État-Major (relevés de 1820 à 1866, mises à jour jusqu'à 1889; Basse-Normandie cartographiée entre 1835 et 1845).
- EPEN: Jean Bigot sieur de Sommesnil, *État des paroisses des élections de Normandie*, 1612/1636 [BnF, ms. fr. 4620].
- ETAO: Louis Duval, *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne*, impr. Marchand-Saillant, Alençon, 1882.
- GM: Google Maps, données cartographiques Tele Atlas [http://maps.google.fr].
- IGN: cartes de l'Institut géographique national (1 : 25 000, 1 : 100 000).
- INSEE: *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits de l'INSEE* (Calvados, 1946; Manche 1954; Orne, 1954; Eure, 1946; Seine-Inférieure, 1946).
- JSG: Eugène Robillard de Beau-repaire et le Comte Auguste de Blangy, *Le Journal du Sire de Gouberville*, MSAN XXXI, Caen, 1892, et XXXII, Caen, 1895; rééd. Les Éditions des Champs, Bricquebosq, 1993-1994.
- LXM: Olivier Buon, *Lieux du début du XIII<sup>e</sup> s. au milieu du XIV<sup>e</sup> s. Notes d'histoire urbaine*, Caen, 1993 [mémoire de maîtrise dactylographié].
- MRI: Amédée Louis Léchaudé D'Anisy, *Grands Rôles des Échiquiers de Normandie*, première partie, MSAN XV, 2<sup>e</sup> série, 5<sup>e</sup> volume, Paris, 1845.
- MR II: Amédée Louis Léchaudé D'Anisy et Antoine Char-

- ma, *Magni Rotuli Scaccariae Normanniæ sub regibus Angliæ*, pars secunda, MSAN XVI, 2<sup>e</sup> série, 6<sup>e</sup> volume, Paris, 1852.
- NCC : François de Beaurepaire, *Les noms de communes et anciennes paroisses du Calvados*, à paraître (2018/2019 ?).
- NCO : Louis Duval, *Rapport sur l'orthographe des noms de commune du département de l'Orne*, Alençon, 1903.
- NCSM : François de Beaurepaire, *Les noms de communes et anciennes paroisses de la Seine-Maritime*, Picard, Paris, 1979.
- PDL : Pouillé du Diocèse de Lisieux, -1350, in PPR, p. 245-264.
- PDS : Pouillé du Diocèse de Sées, -1335 in PPR, p. 223-236.
- PPDS : Petit Pouillé du Diocèse de Sées, 15<sup>e</sup> s., in PPR, p. 237-244.
- PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.
- PR : plaque de rue, non datée.
- PSP : Georges Huard, *La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen des origines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, MSAN XXXV, Rouen / Paris, 1923.
- PTC : *Papier terrier de Cagny*, rédigé en 1614, ms de 223 p. [ArC, conservé aux ADC].
- PTT : annuaire téléphonique des P & T, puis, par convention, de France Télécom / Les Pages Blanches.
- QN : Léopold Delisle, *Querimonia Normannorum*, anno 1247 (enquêtes sur l'administration de Saint Louis), in Recueil des Historiens de la France t. XXIV (1<sup>re</sup> partie), Paris, 1904, p. 1-73.
- RJE : Léopold Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1864.
- RNF : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy, *Rôles Normands et Français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny en 1764, 1765 et 1766*, MSAN XXIII, 3<sup>e</sup> série, 3<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> partie, Paris, 1858.
- RTL : rôle de taille de Lisieux [14], 1684 [ArP].
- RTLU : *Roole et assiette de la taille de la paroisse de Luneray pour l'année prochaine mil sept cents quarante huit* [ADSM C1842], publié dans M. C. Gricourt, "Étude d'Histoire démographique, sociale et religieuse de cinq paroisses de l'archidiaconé du Petit Caux, Doudeville, Canville, Bacqueville, Brachy, Luneray", in *À travers la Normandie des XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> s.*, Caen, 1963 [Cahier des Annales de Normandie n° 3].
- VRH : Charles Bréard, *Vieilles rues et vieilles maisons de Honfleur du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Honfleur, 1900.

## BIBLIOGRAPHIE ANNEXE

- BEAUREPAIRE 1979 : François de BEAUREPAIRE, *Les noms des communes et anciennes paroisses de Seine-Maritime*, Picard, Paris, 1979.
- CAMERON : Kenneth CAMERON, *English Place-Names*, B. T. Batsford Ltd, London, 1996.
- COATES : Richard COATES, *Hampshire place-names*, Ensign Publications, Southampton, 1993.
- CHAMPION : Alain CHAMPION, *Dictionnaire des rues et monuments d'Alençon*, Éditions Cénomane, Le Mans, 2003.
- EKWALL : Eilert EKWALL, *The Concise Oxford Dictionary of English Place-names* (4<sup>th</sup> edition), Oxford University Press, Oxford, 1960.
- FOURNIER 1996 : Dominique FOURNIER, "Notes de toponymie normande : les noms d'enseignes et la toponymie — II", in *Histoire et Traditions Populaires* n° 53 (mars 1996), Foyer Rural du Billot-Montpinçon, Montpinçon, p. 58-71.
- FOURNIER 2015 : Dominique FOURNIER, "Notes de toponymie normande : Qu'est-ce que c'est que ce bruit ?", in *Histoire et Traditions Populaires* n° 131 (septembre 2015), p. 45-58.
- FOURNIER 2017a : Dominique FOURNIER, *Les noms de lieux de l'arrondissement de Caen: 1. — la C.A. Caen la mer : communes, anciennes paroisses, principaux hameaux, lieux-dits et cours d'eau*, Éditions des Mortes-Terres, Hermanville-sur-Mer, 2017, 123 p.
- FOURNIER 2017b : Dominique FOURNIER, "Notes de toponymie normande : Le mystère du Tirlivaine (ou l'art de faire des phrases en Normandie)" in *Histoire et Traditions Populaires* n° 138 (septembre 2017), p. 33-48.
- HUARD : Georges HUARD, *La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen des origines au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, MSAN XXXV, Rouen / Paris, 1923.
- PERIAUX : Nicétas Periaux, *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, Rouen, 1870.
- QUATRIÈME EXPOSITION... : Anonyme, *Quatrième exposition publique des produits des arts du dépi' du Calvados*, Caen, 1819, 126 p.



RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE  
DES FORMES CITÉES

ANTHROPONYMES

- CAPEL. — *Waltier Capel* m-13<sup>e</sup> s. ANMA 690 [Bretteville-sur-Odon, 14].
- CAPELLUS. — [abl.] *Willelmo Capell[o]* 1180 MR I 28a [vicomté et bailliage du Lieuvin, 27].
- CAPEROM. — *Philippus Caperon* -1230 CNo 60a § 377 [Saint-Lambert-sur-Dive (?), 61].
- CAPERON. — [abl.] *Ricardo Caperon* 1195 MR I 75a [bailliage d'Exmes, 61]. — *homines Rogeri Caperon* 1210 RJE 19 § 73 [jugement à Falaise, 14]. — *Robertus Caperon* -1248 CNo 80a § 476 [Pont-Audemer, 27]. — [abl.] *Willelmo Caperon* 1254 LXM 109 § LXX [Lisieux, 14]. — *heredes Johannis Caperon* 1284 CNo 268 § 1035 [Le Houllme, 76]. — *Robertus Caperon* -1350 PDL 258D [Victor > Victor-Pontfol, 14]. — *Jean Caperon* 1684 RTL [Lisieux, 14].
- CAPPERON. — [gén.] *Roberti Capperon* 1422 RNF 204b § 1142 [vicomté d'Auge, 14]. — *Etienne Capperon, rouetier* 1747 RTL [Lunercy, 76].
- CAPRON. — *Gormond Capron* 1195 MR I 45b [bailliage de Coutances, 50]. — *Guillaume Capron, tireur d'étain* 1684 RTL [Lisieux, 14].
- CAPPÉ. — *Cappe* [lire *Cappé*] de *Bris* 1562 JSG II 851 [Brix, 50].
- CHAPEL. — [abl.] *Ricardo Chapel* 1198 MR II 21a [bailliage de Caen, 14].
- CHAPERON. — *Ranulfus Chaperon* 1198 MR II 45b [bailliage de Falaise, 14]. — *feodum Reginaldi Chaperon* 1210 MR I 187b [bailliage de Lisieux, 14]. — ...s *Chaperon* 1247 QN 29 § 229 [Mahéru, 61].
- CAPETUS. — *Gislebertus Capetus* 1094/1101 CAP 170 § A183 [Les Préaux, 27].
- CHAPPEL. — [dat.] *Thome Chappel* 1418 RNF 18a § 125 [vicomté de Caen, 14].
- TORCAPEL. — *Pierre Torcapel* 1614 PTC 12 [Cagny, 14]. — *Torcapel* 1828 CN [Ranville, 14].
- TORQUAPEL. — *Ricardus Torquapel* 1417 MR I 276b [religieux à Saint-Pierre-sur-Dives, 14].
- TORT CAPEL. — [abl.] *Johanne Tort capel; Tort chapel* 1198 MR II 48a [bailliage d'Exmes, 61].
- TORT CAPEL → TORT CHAPEL.

TOPONYMES et ODONYMES

- Bicorne, h. à Saint-Gilles-des-Marais, 61. — *Bicorne* 1824 CN, 1835/1845 EM, 1954 INSEE, 1986, 2008 PTT.
- Bonnet de Coton (Le), vla à Villers-sur-Mer, 14. — *Villa Bonnet de Coton* 1982 PTT [route de Dives].
- Canon de Culotte (Le), bs à Brix, 50. — *le Canon de Culotte* 2001, 2018 IGN.
- Capel, h. à Catz et aux Veys, 50. — *Capel* 1837 CN, 1835/1845 EM, 1954 h INSEE, *village Capel; ham Capel* 1993 PTT, *Capel* 2018 IGN.
- Capel, a. h. à Équeurdreville-Hainneville, 50. — *Capel* 1814 CN, 1835/1845 h EM].
- Avenue de Capel, r. à Équeurdreville-Hainneville, 50. — *av Capelle* 1978 PTT, *av Capel* 1978, 1993 PTT, *avenue de Capel* 2018 IGN.
- Les Hauts de Capel, l.d. à Équeurdreville-Hainneville, 50. — *les Hauts de Capel* 1993 PTT.
- Capet (Le), m. is. et a. f. à Cahan, 61. — *le Capet* 1753/1785 CC, 1829 CN, *la Capet* 1835/1845 EM, *le Capet* 1954 INSEE, 2018 IGN.
- Capet, rer à Lion-sur-Mer, 14. — *Capet* 2016, 2018 IGN [rocher au large de la côte].
- Capet (Le), h. à Saint-Jean-de-Savigny, 50. — *le Capet* 1993 PTT, 2018 IGN.
- Chapeau (Le), l.d. à Cheux, 14. — *le Chapeau* 1829 CN, *le chapeau* 1830 CN [section B, n° 497].
- Impasse du Chapeau, r. à Cheux, 14. — *imp Chapeau* 2014 PTT, *imp du Chapeau* 2017 IGN.
- Rue du Chapeau, r. à Cheux, 14. — *r Chapeau* 1982, 2014 PTT.
- Chapeau (Le), l.d. à Colleville-Montgomery, 14. — *le Chapeau* 1808 CN [section B, n° 433].
- Chapeau (Le), l.d. au Fresne-Camilly, 14. — *le Chapeau* 1813 ld CN [section B, n° 437, noté par erreur 447 sur le plan].
- Chapeau (Le), l.d. à Réveillon, aj. Vaudeloges, 14. — *le chapeau* 1835 ld CN [section B, n° 36].
- Chapeau de Roses (Le), l.d. au Thuit-Signol, 27. — *le Chapeau-de-Roses* 1878 DTE.
- Chapeau Pointu (Le), vla à Blonville-sur-Mer, 14. — *Chapeau Pointu* 1982 PTT [avenue de la République].
- Chapeau Rouge (Le), hl à Alençon, 61. — *Hôtel du Chapeau Rouge* 1986

- PTT, *le Chapeau Rouge* 1995, 2018 PTT [1 boulevard Capitaine Duchamp].
- Rue du Chapeau Rouge, r. à Alençon, 61. — *rue du Chapeau-Rouge* 1957 r DRA 88, r *Chapeau Rouge* 1986, 1998 PTT, *rue du Chapeau-Rouge* 2003 DRA 88, r *Chapeau Rouge* 2018 r IGN.
- Chapeau Rouge (Le), a. mr à Caen, 14. — *maison paroisse Saint Pierre en la venelle Goubier, jouxte ladite venelle dune part et lostel du Chapeau rouge* 1475 PSP 58 n. 5, *une maison assise en la paroisse Saint Jehan de Caen ou pend pour ensaigne le Pot destain, [...] jouxte la maison de leschicquier dune part et les boirs de Jehan Hue et la maison du Chapeau rouge daultre, bute par devant sur la rue Exmoisine et daultre sur la muraille de la ville tendant aux Jacobins* 1524 PSP 58 n. 5 [ancien manoir à la limite des paroisses Saint-Jean et Saint-Pierre, autrefois situé du côté sud-ouest de la rue Exmoisine ou Saint-Jean, jouxtant la venelle Gohier].
- Chapeau Rouge (Le), h. à Guilberville, 50, et Bures-les-Monts, 14. — *le chapeau Rouge* 1814 CN, *le Chapeau Rouge; le chapeau rouge H<sup>m</sup>* 1819 CN, *le chapeau rouge* 1823 CN, *le Chapeau-Rouge* 1883 DTC, *Chapeau Rouge* 1954 INSEE, *le Chapeau Rouge* 1982, 1993 PTT.
- Chapeau Rouge (Le), m. is. à Ifs, 14. — *le Chapeau-Rouge* 1883 DTC, *Chapeau Rouge* 2018 IGN [sur l'ancien territoire de Bras].
- Chapeau Rouge (Le), rest. au Mont-Saint-Michel, 50. — *Crêperie du Chapeau Rouge* 1978 PTT, *Restaurant du Chapeau Rouge* 1995 PTT, *le Chapeau Rouge; Crêperie du Chapeau Rouge* 2018 PTT [Grande Rue].
- Chapeau Rouge (Hôtel du), hl à Rouen, 76. — *Hôtel du Chapeau Rouge* 1983, 2018 PTT [129 rue Lafayette].
- Chapeau Rouge (Rue du), r. à Pont-l'Évêque, 14. — *r Chapeau Rouge* 1982, 2001 PTT, 2018 IGN.
- Chaperon (Rue du), a. r. à Rouen, 76. — *rue du Capperon* s.d. DRPR 122, *rue du Ruissel du Capperon* 1460 DRPR 122, *rue et porche du Chaperon* 1870 DRPR 122 [rue disparue, anciennement entre la rue Eau de Robec et la rue du Docteur Blanche].
- Chaperon au Moine (Le), l.d. à Mathieu, 14. — *Chaperon au Moine* 1808 CN [section E, n° 30-40].
- Chaperon (Fief), a. ff à Pierrefitte-en-Auge, 14. — *le fief Chapperon* s.d. (15<sup>e</sup> s. ?) RVA 354, *fief de la Cour du Bosq, anciennement fief Chaperon* 1620 DTC [situé à Bonnebosq par Hippeau].
- Chapron (Impasse), r. à Escoville, 14. — *imp Chapron* 1982 PTT.
- Chapron (Rue), r. à Mondeville, 14. — *rue Chapron* 1964 ACAA 760, r *Chapron* 1982, 1998 PTT, *rue Chapron* 2018 IGN.

- Impasse Chapron, r. à Mondeville, 14. — *imp Chapron* 1982 PTT.
- Résidence Chapron, rés. à Mondeville, 14. — *résid Chapron* 1982 PTT.
- Chausse Grise, h. à Aucey-la-Plaine, 50. — *Chaussegrise* 1753/1785 CC, *Chausse grise* 1818 CN, *Chaussegrise* 1954 INSEE, *la Chausse Grise* 1993 PTT, *Chausse Grise* 2018 IGN.
- Chemise (La), l.d. à Graye-sur-Mer, 14. — *la Chemise* 1808 CN [section B].
- Chemise à Femme (La), l.d. à Coulombs, 14. — *la Chemise à Femme* 1811 CN, *la Chemise à femme* 1813 CN [section C, n° 146-150].
- Corset (Le), l.d. à Bénouville, 14. — *le Corset* 1808, 1809 ld CN [section B, n° 150-158].
- Culotte (La), l.d. au Manoir, 14. — *la Culotte* 1811 CN [section A, n° 171].
- Culotte Sèche (La), h. à Goupillières, 76. — *la Culotte Sèche* 1971 CM, *A La Culotte Sèche* 1997 PTT, *la Culotte Sèche* 2018 IGN.
- Culottes (Les), l.d. à Dampierre-en-Bray, 76. — *les Culottes* 2007 IGN.
- Être Chaperon (L), h. à Lonlay-l'Abbaye, 61. — *l'Être Chapon* 1825 CN, *l'Être Chapron* 1835/1845 EM, 1954 INSEE, *l'Être Chaperon* 2007 IGN, *l'Être Chaperon* 2009 PTT, *l'Être Chapron* 2009 CM, *l'Être Chaperon* 2018 IGN.
- Fosse Savatte (La), l.d. à Vieux-Fumé, 14. — *fosse savatte* 1811 CN.
- Frémantal, h. à La Trinité-des-Laitiers, 61. — *Fremantel* 1730 CTDLD, *Fromentel* 1753/1785 CC, *Fremantel* 1823 CN, *Frémantel* 1835/1845 EM, *Frémantel* 1954 INSEE, *Fromentel*; *Frémantel* 1986 PTT, *Frémantal* 2018 IGN.
- Frémantel, a. p., 76. — *Frigidum mantellum* 1260 NCSM 80.
- Frémantel, h. à Courtonne-la-Meurdrac, 14. — *Frémantel* 1883 DTC.
- Fromentel, h. et a. aubge à La Fresnaye-au-Sauvage et Les Yveteaux, 61. — *Fremantel* 1667 CGN, *Fremantel* 1718 DDS, *Fremantel* 1720 CTN-3, *Fromentel* 1753/1785 CC, *Fremantel* 1828 CN, *Fromentel* 1835/1845 EM, 1954 INSEE, 1975 IGN, 1986, 2008 PTT, 2018 IGN.
- Fromentel, h. à Montjoie-Saint-Martin, 50. — *Fremontel* 1826 h CN, 1835/1845 h EM, *Fremantel* 1993 PTT, *Fromentel* 2018 h IGN.
- Galoche (La), h. à Clarbec, 14. — *la Galoche* 1829 CN, 1883 h DTC, 1946 INSEE, 1982 IGN, *quart La Galoche* 1982, 2001 PTT, *Galoche* 2001 PTT, *la Galoche* 2018 IGN [sur une hauteur].
- Chemin de la Galoche, chn à Auvillars et Clarbec, 14. — *chem Galoche* 1982, 1988 PTT, *chem de la Galoche* 2001 PTT.

- Hameau Capé (Le), h. à Nouainville, 50. — *Capet* 1753/1785 CC, *Capé* 1835/1845 EM, *ham Capet* 1978, 1993 PTT, *ham Capé* 1993 PTT, *Hameau Capé* 2018 IGN.
- Hameau Capel (Le), h. à Urville-Nacqueville, 50. — *Capel* 1756/1785 CC, *hameau Capel* 1819 CN, *Capel* 1835/1845 EM, *ham Capel* 1978, 1998 PTT, *Hameau Capel* 1990, 2018 IGN.
- Houppelande, l.d. à Meslay, 14. — *Houppelande* 1839 CTCH, *Happelande* 1835/1845 EM, *la Houppelande* 1883 DTC, *Houppelande* 2018 IGN.
- Houppelandes (Les), rés. à Blonville-sur-Mer, 14. — *Résid Les Houppelandes* 2003 PTT.
- Limousine (La), l.d. à Carcagny, 14. — *la Limousine* 1835 CN, 1836 CN, *la limousine* 1836 CN [section A, n° 799-809].
- Mantelet (Le), h. à Glos-la-Ferrière, 61. — *le Mantelet* 1954 INSEE, 2002 IGN.
- Mantelets (Les), l.d. à Saint-Aubin-Lébizay,auj. Beaufour-Druval, 14. — *les mantelets* -1813 CN [section A, n° 191].
- Manteau (Le), l.d. à Licury, 14. — *le manteau* 1835 CN [section A, n° 334].
- Mesnil Frémentel (Le), a. p., auj. rattachée à Cagny, 14. — *le Mesnil de Froitmantel* 1371AVC 207, *le Mesnil de Frementel* 1382 NCC, *le terroir du Mesnil* 1614 PTC 20, [*les terres du Mesnil froitmantel; le terroir du Mesnil ou Fescamp* 1614 PTC 35, *Saint Barthélémy du Mesnil Frementeau ou Frementel* 1630 NCC, *Frementel* 1612/1636 EPEN, *Mesnil Frementel* 1667 CGN, *le Mesnil Frémentel* 2018 IGN.
- Mille-Savattes, ancien nom de Notre-Dame-du-Rocher, 61. — *Molle Cavata* 1094 NCO 82, *Molle Cavate* 13<sup>e</sup> s. NCO 83, *la paroisse de Mille Chavate* 1319 CFLM 86 § LXII, *Moille Savate* -1335 PDS 229B, *Miellesavate* 1373 CDS 217C, *Mille Savate* 15<sup>e</sup> s. PPDS 240F, *Millesavatte* 1612/1636 EPEN, *Notre-Dame-du-Rocher* 1878 ETAO 46, *Mille-Savattes* 1903 PPR, *Notre-Dame-du-Rocher* 1882 ETAO 46, 2018 IGN.
- Mouchoir (Le), l.d. à Norrey-en-Auge, 14. — *le mouchoir* -1818 CN, *le Mouchoir* 1824 CN.
- Mouille Savate, h. à Versainville, 14. — *Mouille Savatte* 1828 CN, 1835/1845 EM, *Mouille-Savate* 1883 DTC, *Mouille Savate* 1982 PTT, *Mouille-Savate* 2017 IGN.
- Perruque (La), a. aubge à Honfleur, 14. — [...] *s'en vinst loger à Honnefleu avecques nous à la perusque, il m'y cousta pour la souppée xxiii sols* 1549 JSG I 64, *nous arrivasmes à Honnefleu à la Perruque* 1550 JSG I 126, *nous en vinsmes disner à la Perruque, à Honnefleu* 1556 JSG II 251.

- Petit Capet (Le), l.d. à Audrieu, 14. — *le petit Capet* 1836 CN [section B, n° 290].
- Petit Chapeau (Le), l.d. à Brouay, 14. — *le petit Chapeau* 1836 CN [section A, n° 1].
- Plat Gousset (Le), l.d. à Granville, 50. — *le Plat-Gousset* d-20° s. CP, *le Plat Gousset* 1993 PTT.  
 → Plage du Plat Gousset, l.d. à Granville, 50. — *plage du Plat Gousset* 1993 PTT.
- Poche Plate (Manoir de la), mr à Avranches, 50. — *Manoir de la Poche Plate* 1954 INSEE.
- Pointe de Chemise (La), a. l.d. à Barou-en-Auge, 14. — *la pointe de chemise* [rayé et remplacé par *la petite cour*] 1818 CN, *la petite cour* 1824 CN [section A, n° 64].
- Pointe de Chemise (La), l.d. à Bonnebosq, 14. — *la Pointe de chemise* -1815 CN [section D, n° 458].
- Pointe de Chemise (La), h. à Louvières-en-Auge, 61. — *la Pointe de Chemise* 1954 INSEE.
- Pointe de Chemise (La), l.d. à Notre-Dame-de-Fresnay, 14. — *la pointe de chemise* 1835 CN [section C, n° 33].
- Pré Chapeau (Le), l.d. à Larré, 61. — *Pré Chapeau* 1954 INSEE, *le Pré Chapeau* 1986, 2008 PTT, 2009 CM.
- Pré Mouchoir (Le), l.d. à Audrieu, 14. — *le pré mouchoir* 1836 CN [section B, n° 24].
- Reine Savate, l.d. à Crocy, 14. — *Reine Savate* 1824 CN.
- Robe de la Couture (La), l.d. à Jort, 14. — *la robe de la Couture* -1818 CN, *la robe de la couture; la robe de la Couture* 1824 CN [section B, n° 389-390 bis].
- Rue Capet (La), h. et chn à Formigny, 14. — *la Rue Capelle; la Rue Chapelle* 1823 CN, *Rue Capet* 1946 INSEE, *r Capet; r Capée* 1982 PTT, *Rue Capet* 2018 IGN.
- Savatte (Chemin de la), chn à Coquainvilliers, 14. — *Ch<sup>n</sup> de la Savatte* 1830 CN [section A].  
 → Sur le chemin Savatte, l.d. à Coquainvilliers, 14. — *Sur le chemin Savatte* 1832 CN [section A].
- Savatte (La), h. à Fontenai-les-Louvets, 61. — *la Savatte* 1818, 1835/1845 EM, 1975 IGN, *la Savate* 1986 PTT, *la Savatte* 1986, 2008 PTT.
- Teurcamp (Le), l.d. à Basly, 14. — *le Teurcamp* 1811 CN.

- Teurchamp (Le), l.d. à Banville, 14. — *le Peurchamp* [lire *Teurchamp*] 1808 CN.
- Teurcapelle (Ferme de), l.d. et a. f. à Blainville-sur-Orne, 14. — *ferme de Teurcapelle* 1809 CN.
- Teure-Capet, l.d. à Favières,auj. Escures-sur-Favières, 14. — *Teure-capet* 1824 CN.
- Teurtrais (Les), l.d. à Vaudeloges, 14. — *les Teurtrais; les Trustrais* 1835 CN.
- Theurteray, h. aux Authieux, 27. — *Triartreroe* [graphie douteuse] -1207 DTE, *Teurtraie* 1839 DNLE 265, 1878 DTE, *Theurteray; Theurtheray* 1985 PTT.
- Tocque (La), l.d. à Burcy, 14. — *la tocque* 1827 CN [section A, n° 224].
- Toque (À la), a. m. à Honfleur, 14. — *À la Tòcque* 1597 VRH 345 [rue Brûlée].
- Toque (La), rest. à Deauville, 14. — *Restaurant La Toque* 2004 PTT [45 av Hocquart de Türtot].
- Toque Blanche (La), rest. à Conches-en-Ouche, 27. — *Restaurant La Toque Blanche* 1985 PTT [18 place Carnot].
- Toque Blanche (La), l.d. à Saint-Pair-sur-Mer, 50. — *La Toque Blanche* 1993 PTT [r Bellerive, Kairon Plage].
- Torteraie (La), a. l.d. à Écos, 27. — *la Torteray* 1258 DTE.
- Trousse-Cotillon, l.d. à Bosc-Guérard-Saint-Adrien, 76. — *Trousse-Cotillon* 1957 DTSM, 2018 Id IGN.
- Trousse-Cotillons (Rue), r. à Portbail, 50. — *rue Trousse-Cotillons* 2005 PR, *rue Trousse Cotillon* 2018 GM.
- Turcamp (Le), l.d. à Anisy, 14. — *le Turcamp* 1811 CN.
- Turcamp (Le), l.d. et h. à Cottun, 14. — *Turcamp* 1834 CPB 143, *le Turcamp* 1883 DTC.
- Turc Capé (Le), l.d. à Ouveille-la-Bien-Tournée, 14. — *le Turc capé; le Turc Capé* 1835 CN.
- Turterais (Les), l.d. à Mézidon,auj. Mézidon-Canon, 14. — *les turterais* -1812 CN.
- Vaux Chaperons (Les), h. à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême,auj. à Vaunoise et au Gué-de-la-Chaine, 61. — *les Vaux-Chaperons* 1823 CN, *Vaux Chaperons* 1835/1845 EM, *Vaux Chaperons* 1954 INSEE, *les Vaux Chapron; les Vaux Chaperon; les Vaux Chapperons; Veau Chaperon* 1986 PTT, *les Vaux Chaperons* 1986, 2008 PTT, *les Vaux Chaperons* 2005, 2008 PTT, *les Vaux Chaperons* 2018 IGN.

# Les curés desservants de Jort et leur presbytère : notes d'histoire de 1789 à 1997

Solange et Henri PAUMIER

## La Révolution

La Révolution française met fin à trente-cinq ans du sacerdoce exemplaire de Jean-Baptiste Le Cordier, curé desservant Jort.

– **Le 8 mars 1789**, le jugement sévère des habitants de Jort sur la vie des curés et la gestion des biens de l'église figure dans le chapitre 11 du cahier des doléances de la paroisse de Jort : « *Obliger les ecclésiastiques à faire et distribuer aux pauvres de chaque paroisse les revenus d'église, la part qu'ils leur doivent suivant les lois et l'établissement des dîmes inféodées et ecclésiastiques. Que toute paroisse vers 2 000 livres de revenus, soit à MM. les curés et décimateurs, les oblige à fournir un vicaire à leurs frais. D'établir une juste proportion pour chaque curé, c'est-à-dire que les plus forts bénéfices feront du retour aux*

*plus faibles. De forcer les curés à résider sur leur cure comme ils y seront obligés suivant les règlements et notamment celui de Blois, article 14. De ne jamais varier l'horaire des offices de leur prêtre et les célébrer toujours à heure fixe, ce qui leur est étroitement prescrit par les canons, par les ordonnances, par Charles IX et par le règlement des grands jours tenus à Clermont le 30 octobre 1665.*

*Qu'il soit au choix des curés à portion congrue de prendre leur tiers des dîmes<sup>1</sup> du même ou la pension. Que tous possédant dîmes rendront les deux tiers des pailles à ceux qui les auront fournies. Qu'ils ne pourront exiger aucune dîme de sainfoins qui ne sont que pour l'usage des chevaux, qui font valoir les foins et font les engrais nécessaires.*

*De ne point exiger des dîmes des seigles qui sont destinées pour faire des liens à lier tous les grains dont les décimateurs ont la dîme ; autrement, ce serait leur payer deux fois la même.*

*Que la quotité de la dîme sera fixée au plus à onzième, comme il est d'usage pour les grosses dîmes dans beaucoup de paroisses voisines. Supprimer les dîmes insolites.»<sup>2</sup>*

– **Le 2 novembre 1789**, les biens du clergé sont déclarés nationaux.

– **Le 18 novembre 1789<sup>3</sup>**, à la sortie de la grande messe paroissiale de Jort en présence de la municipalité :

---

1. Les dîmes : droits portant sur les fruits de la terre et des troupeaux perçus au profit du clergé.

2. Extrait de notre article paru dans *HTP* n°139 de septembre 2017, pp.16-19.

3. Registre de délibérations de Jort.

proclamation autorisant les municipalités à recevoir les bijoux et vaisselles d'or et d'argent pour les transmettre au directeur des monnaies du 15 novembre. Liste de 85 noms pour la contribution patriotique.

– **14 juillet 1790** : serment de fidélité à la Nation. Après avoir entendu une messe célébrée par Monsieur le curé de ce lieu, les citoyens de Jort se sont rassemblés avec le corps de la municipalité à midi, et ont prêté le serment prononcé par le maire assisté de ses officiers municipaux et du procureur de la commune : « *Nous citoyens jurons sur l'autel de la patrie, en présence de Dieu, des armées et sur nos armes d'être fidèles à la Nation, à la loi, au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution acceptée par le roi, ainsi que tous les décrets de l'Assemblée nationale sanctionnés par sa Majesté. Nous jurons de rester à jamais unis et de nous prêter réciproquement tous les secours qui comportent une fraternité cordiale ainsi qu'à tous nos frères, les Français, dès que nous en serons requis légalement.* » Signé Philippe Morel.

– **27 novembre 1790** : l'Assemblée Constituante vote la loi du serment. Tous les évêques, archevêques, tous les curés et autres fonctionnaires publics doivent prêter le serment suivant : « *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse (ou de la paroisse) qui m'est confié, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi.* » En cas de refus de serment, ils seront considérés comme démissionnaires.

– **20 février 1791** : Refus de prestation du serment civique de J.-B. Le Cordier. « *À l'issue et sortie de la*

*grande messe paroissiale de Jort dans l'église d'icelle et en présence du Conseil général de la commune dudit lieu, a été fait à haute voix derechef la lecture d'un décret de l'Assemblée nationale du 27 novembre dernier scellé du sceau d'état. En vertu dudit décret, nous maire, officier ou membre et procureur de la dite paroisse soussignés, nous avons interpellé Maître Jean-Baptiste Le Cordier, curé dudit lieu de Jort présent en personne, de prêter le serment auquel il est assujetti.*

*En conséquence le dit Maître J.-B. Le Cordier a répondu qu'étant né dans le sein de l'église catholique apostolique et romaine, il voulait y mourir et sera toujours disposé à répandre son sang plutôt que de violer aucune de ses lois, qu'il ne pouvait en conséquence jurer de maintenir de tout son pouvoir une constitution qui romprait le lieu qui doit l'unir au souverain pontife comme chef de l'église... »*

– **1<sup>er</sup> avril 1791** : un curé ayant prêté le serment constitutionnel, Louis Charles Jacques Plessis du diocèse de Sées est nommé pour l'église de Jort. Avant qu'il ne prenne ses fonctions, Le Cordier signe les actes des baptêmes, mariages et décès des cérémonies jusqu'au 27 mars 1792 (sans doute sous la surveillance des notables communaux).

Compte tenu de son âge (soixante-quatorze ans), Le Cordier n'émigre pas. Il reste dans la région, ses biens sont saisis et il est emprisonné.

– **26 septembre 1793** : au domicile de Pierre Le Cordier, son frère, vente de quelques vêtements de Jean-Baptiste Le Cordier.

– **15 prairial an II** (3 juin 1794) : meubles réservés pour répertoire dans la maison et la ferme de Belle-croix.

– **18 thermidor an II** (5 août 1794) : inventaire à Lisieux.

– **13 brumaire an III** (3 novembre 1794) : affiche pour vente de meubles.

– **11 frimaire an III** (1er décembre 1794) : vente à Jort, 1391 livres 10 sols.

– **27 frimaire an III** (17 décembre 1794) : partage de meubles.

Curé reclus n°316 : Pierre Jean-Baptiste Le Cordier, curé de Jort, maison d'arrêt de Caen. Première réclusion : nouvelle catholique - Carme.

### **1792-1796 : Louis Charles Jacques Plessis, prêtre constitutionnel**

– **3 avril 1792** : remise à la sacristie des objets du rituel saisis précédemment et portés au district de Falaise le 12 mars dernier.

– **13 avril 1792** : visite et examen des réparations à faire au presbytère par L.C.J. Plessis, curé constitutionnel et Maître Le Cordier, ci-devant curé de Jort (cave sous la maison presbytérale : les soliveaux ne valent rien).

– **28 avril 1792** : dépôt du certificat du curé Plessis de Basoches, chef-lieu du canton district d'Argentan, daté du 30 mars 1792.

– **29 avril 1792** : inventaire des registres des baptêmes, mariages et sépulture de Jort remis par le sieur Le Cordier à Plessis, curé constitutionnel<sup>4</sup>.

– **14 juillet 1792** : les citoyens de cette commune se sont rassemblés dans l'église pour renouveler le serment civique et fédératif décrété par l'Assemblée nationale et accepté par le roi. Après quoi ils ont entendu la messe célébrée par Maître Plessis, curé constitutionnel de cette paroisse.

– **30 septembre 1792** : abolition de la royauté en France.

– **14 octobre 1792** : nouveau serment des citoyens devant le curé Plessis.

– **4 novembre 1792** : exigence de Maître Plessis, sa terre est trop petite. 29 perches avant à la disposition du curé Le Cordier : son jardin et une petite place à chènevière.

– **18 mars 1793** : demande du curé citoyen Louis Plessis de faire abattre un petit orme gélif proche du portail pour faire deux petits chantiers dans sa cave (sans doute pour y mettre ses tonneaux).

– **5 vendémiaire an V** (27 septembre 1796) : à Pont, chef-lieu, devant les administrateurs du canton, Louis Plessis, ex-curé constitutionnel de Jort, déclare cesser d'y faire son domicile et d'aller habiter dans l'Orne<sup>5</sup>.

---

4. Il y a quelques années, nous avons eu ces registres en main. Ils sont à présent consultables en ligne sur le site des Archives Départementales du Calvados.

5. AD 14 : 76 F 75.

## 1796-1803 : période sans curé officiel

Les archives du conseil municipal donnent quelques informations sur des postulants à combler cette absence.

– **12 vendémiaire an III** (3 octobre 1794) : le citoyen Deschamps, ex-curé de Morières a déclaré faire sa résidence à Macel dans la maison du citoyen Levasseur.

– **28 thermidor an III** (15 août 1795) : le citoyen Deschamps, curé de Morières, passe acte de soumission aux lois civiles et politiques de la République, en tout ce qui ne blesse pas les principes et maximes de la religion catholique, apostolique et romaine.

– **11 nivôse an VI** (31 décembre 1797) : le citoyen Félix Delange déclare avoir l'intention de faire la jonction de ministre du culte catholique, et qu'il reconnaît que l'universalité des citoyens français est le souverain, et promet soumission et obéissance aux lois de la République, et jure haine à la royauté et à l'anarchie.

– **1 pluviôse an VI** (20 janvier 1798) : est comparu le citoyen Jacques Pinchard<sup>6</sup>, domicilié dans notre commune, lequel a fait sa déclaration suivante : « *Je reconnais que l'universalité du peuple français est le souverain et que je promets soumission et obéissance aux lois de la République, et que je jure haine à la royauté et que je n'ai jamais signé ni provoqué de papier séditieux contre les lois.* » Pourquoi nous lui avons accordé acte (sur) ce que dessus.

---

6. Jacques Pinchard est instituteur en l'an VII. Il est cité dans notre étude *L'enseignement à Jort depuis 1815*, parue dans HTP n°131 de septembre 2015, pp.59-72.

– **28 thermidor an VIII** (16 août 1800) : comparaison devant le conseil municipal du citoyen Deschamps, ex-curé de Morières, canton de Pont, originaire d'Acqueville, canton d'Harcourt, déclare se proposer d'exercer le ministère catholique, apostolique et romain.

Les conséquences de la Révolution à Jort sont nombreuses. L'une d'elles marque l'adaptation des membres du conseil municipal aux nouvelles données de la politique :

– **20 floréal an II** (9 mai 1794) : « *On prendra des ouvriers, lesquels des deniers de la fabrique sur un mandat de la municipalité, pour faire ôter tous les tableaux et figures qui sont maintenant dans le temple de la raison<sup>7</sup> et de tous les édifices qui conservent le fanatique. Fait et arrêté en la maison commune de Jort, ce jour et an que dessus.* » Cette initiative, sans doute hâtive, est légalisée une dizaine de mois plus tard :

– **3 ventôse an III** (21 février 1795) : en mettant fin à une longue période d'intolérance inaugurée par la constitution civile du clergé votée le 12 juillet 1790, les députés espèrent réconcilier les Français.

### La période concordataire

Entre le Concordat (ratifié par Napoléon le 8 septembre 1801) et la loi de séparation de l'église et de l'état du 9 novembre 1805, le régime concordataire plaça le personnel du clergé et les biens ecclésiastiques

---

7. Expression permettant d'éviter le terme *église*.

sous le contrôle de l'état, c'est-à-dire dans les départements sous la dépendance de l'administration préfectorale.

Pendant cette période, les curés sont nommés par les évêques avec l'approbation du gouvernement. Les desservants peuvent être changés de résidence ou révoqués par l'évêque.

Les curés reçoivent un traitement de l'état et peuvent avoir de la part des fidèles des oblations autorisées par les règlements. Ils administrent les revenus de la paroisse avec le concours de la fabrique.

Les communes leur doivent un presbytère. À Jort, dans un premier temps, cela n'a pas été possible car il avait été vendu au sieur Simon Valade le 31 mars 1798 au nom du gouvernement par l'administration du département du Calvados. Le 8 juin, Simon Valade le revend au sieur Morel. Faute de moyens financiers, le conseil municipal trouve des solutions temporaires.

Julien Racine, prêtre desservant Jort de 1803 à 1817, habitait avec sa famille à proximité de l'ancien presbytère. L'actuel terrain d'animation communal faisait alors partie des propriétés Racine. En donnant tous les ans environ 100 francs d'indemnité de logement à ce desservant, les gestionnaires de la commune étaient en règle avec la loi et n'imaginaient pas les problèmes à venir.

– **27 germinal an XI** (15 avril 1803) : délibération du conseil municipal sur deux sujets : 1- réunion du culte catholique de Bernières et de Vicques à celui de Jort ; 2- « Pour le presbytère, en ce moment, il

est moins onéreux de louer une maison avec un jardin convenable que d'en acquérir une.»

- 21 août 1818 : session extraordinaire du conseil municipal, sur la nécessité d'acquérir une maison presbytérale appartenant au sieur Morel au prix de 2714 francs. Payable 924 francs le 1er octobre, 900 francs le 1er octobre 1821, le restant le 1er octobre 1821. Le tout avec intérêt de 5%. Maître Grachard, maire.

- 4 août 1824 : acte de vente à la commune de Jort de l'ancien presbytère par Nicolas Morel, par devant Maître Grachard, notaire royal à la résidence de Jort, soussigné.

Lequel a vendu au profit de la commune de Jort, stipulée et représentée par le notaire soussigné, maire de la dite commune, pour cela dûment autorisé par ordonnance du roi en date du 17 juillet 1820 : la propriété, possession et jouissance de l'ancien presbytère dudit lieu, composé :

1- d'un corps de bâtiment manable consistant en une cuisine, deux chambres à feu, un cabinet, des caves sous toute la longueur du bâtiment, grenier sur icelui le tout de fond en comble ;

2- deux autres corps de bâtiments servant de bûcher ainsi que le grenier étant dessus ;

3- d'une cour plantée d'arbres fruitiers, dans laquelle sont un puits et des bâtiments ;

4- enfin un jardin potager, clos de muret et planté d'arbres épars et d'espalier. Le tout dans un seul enclos et se tenant, jouxtant au nord les héritiers Jean Racine, les chemin des postes de Jort à Trun.

– **20 février 1826** : M. le Maire dirige lui-même les travaux de reconstruction de l'ancien presbytère. Il fut découvert en sa présence par les ouvriers, dans les tranchées destinées à recevoir les fondements du nouvel édifice, un grand nombre de squelettes humains, placés les uns contre les autres<sup>8</sup>.

– **14 février 1834** : mémoires et observations soumises à M. le Préfet du département du Calvados par le Conseil municipal de la commune de Jort : « La longueur et les déplorables discussions de l'année 1820 et successivement eurent lieu entre la commune de Jort et le desservant qu'elle avait alors, sur l'insuffisance du logement presbytéral et sur diverses incommodités pour la plupart réelles qu'il y éprouvait ; son départ causé par le refus qui fut d'abord opposé à ses prétentions exagérées, enfin privé pendant longtemps d'un prêtre, les habitants pensèrent que le presbytère considéré comme logement insuffisant et incommode était le seul obstacle qui s'opposait à ce qu'un autre desservant leur fût envoyé, et ils se persuadèrent avec raison, sans doute, que tant que les choses resteraient dans l'état où elles se trouvaient alors, il répugnerait toujours à l'autorité épiscopale de remplacer le prêtre qui avait quitté pour des choses que généralement on regardait comme légitimes.

Voici ce qui fut proposé par la grande majorité des contribuables qui pouvaient coopérer à la dépense :

---

8. D'après notre article paru dans HTP n°113 de mars 2011 : « Le premier mémoire sur l'histoire de Jort (1827) ».

surchargés que nous sommes, disaient-ils, nous voulons pourtant que ce qui est utile au presbytère soit fait. Nous contribuerons par des charrois de pierre, de terre, de sable, nous donnerons du bois et le surplus sera couvert autant que possible par des dons volontaires. Et ils ajoutaient qu'ayant parmi eux des hommes de l'art, il fallait éviter les plans, les devis et le vingtième des architectes qui ajoutent toujours aux dépenses.

Ainsi, les ouvrages se trouvant terminés, chacun eut son prétexte pour se retirer. Un prêtre fut envoyé et on ne parla plus de payer la dette. »

– **28 mars 1845** : rapport aux Conseillers municipaux et hauts imposés de Jort : « Par arrêté du 15 février 1845, le Conseil de préfecture a décidé que des travaux de réparation montant à la somme de trois cents francs seraient faits au presbytère de Jort et que vous seriez mis en demeure de pourvoir aux moyens de couvrir cette dépense.

Comme le Conseil municipal avait déjà repoussé une partie des dépenses qui nous sont demandées, et que le conseil de préfecture ayant cru devoir passer outre, votre commission s'est d'abord posé la question de savoir s'il y a lieu d'examiner et de discuter l'utilité des travaux, ou si vous devez purement et simplement voter intégralement la somme portée au devis. Après examen, outre les réparations locatives à la charge personnelle de M. le Curé, il s'agit non d'une réparation, mais d'une augmentation réelle, et votre commission a été amenée à examiner si les autres appartements du presbytère sont suffisants pour les besoins de M. le Curé. Elle n'a pas hésité pour l'affirmation.

En effet, Messieurs, la maison presbytérale se compose non compris le bûcher, la cave, le caveau et cette cuisine, de huit pièces propres à l'habitation, savoir : au rez-de-chaussée, la cuisine, la laverie, un cabinet à côté, deux chambres, l'une tapissée l'autre destinée par le devis à être blanchie à neuf, une autre petite chambre à côté de l'ancienne cuisine, propre à être occupée par la domestique ; enfin, au premier étage, deux chambres dont l'une est tapissée. Vous le voyez, Messieurs, M. le curé n'est pas logé à l'étroit. Il se plaint de l'exiguïté de la pièce où il reçoit ses amis, et cependant une douzaine de personnes peuvent facilement s'y mettre à table ; cela paraît suffisant à votre commission.

Un si grand nombre d'appartements ne suffisent pas. C'est donc un palais qu'on vous demande.»<sup>9</sup>

### **Séparation des églises et de l'État**

La loi du 9 décembre 1905 institue la séparation des églises et de l'état. L'article 4 prévoit le transfert des biens mobiliers et immobiliers des menses, fabriques, conseils presbytéraux, etc. aux associations du type de la loi du 1er juillet 1901 qui devront être formées dans le délai d'un an. Les édifices religieux que l'article 12 du Concordat mettait «à la disposition des évêques» demeureront la propriété de l'état, des départements et des communes.<sup>10</sup>

---

9. AD 14 V 275/2

10. Guide des AD 14 - série V pages 277.

C'est donc la fin de l'ancienne union entre l'église catholique de France et le pouvoir politique avec l'instauration de la laïcité.

L'inventaire des biens dépendant de la fabrique paroissiale de l'église de Jort commence par ce procès verbal de carence : « L'an mil neuf cent six le jeudi huit mars à une heure du soir, en présence de MM. l'abbé Lucas desservant de Jort, Couliboeuf président de la fabrique, Henry Emile trésorier de la fabrique, nous soussigné Ménard Hippolyte percepteur à Morceaux-Couliboeuf, dûment commissionné et assermenté, spécialement délégué par le Directeur des domaines à Paris.

Nous étant rendus à Jort au presbytère pour procéder à l'inventaire descriptif et estimatif des biens de toute nature détenus par la mense succursale de l'église de Jort.

MM. l'abbé Lucas, Couliboeuf et Henry représentants nous ont déclaré que le dit établissement ne détenait aucun biens, meubles ou immeubles.

En foi de quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal contenant un rôle, le jeudi huit mars à une heure un quart du soir, et après lecture faite, l'avons signé seul, les comparants ayant refusé de le signer.»  
Signé Ménard.

La lettre de protestation de l'abbé Lucas, curé de Jort, mérite d'être lue :

« Vous venez d'entendre la protestation faite au nom de la fabrique de Jort suivant les instructions mêmes

de Monseigneur l'Évêque. À cette protestation, je dois ajouter ceci. Si l'état n'a pour l'ordinaire rien à prétendre sur les biens des églises, ses prétentions sont particulièrement injustes par rapport à celle-ci. Elle a été construite aux XIIe et XIIIe siècles et je ne sache pas qu'alors l'état ait participé en aucune façon à sa construction dans le cours des siècles. Si elle a été restaurée, les dépenses ont été presque exclusivement supportées par les fidèles. Depuis quelques années, de grands travaux dont le total s'élève à plus de 50 000 francs ont été faits et sur cette somme la commune n'a concouru que par un chiffre dérisoire.

Quant aux meubles qu'elle renferme, non seulement l'état et la commune ne peuvent avoir aucun droit sur eux, mais la fabrique elle-même a rarement contribué à leur acquisition. Ainsi, en particulier l'harmonium, les statues, les vases sacrés et le missel des fêtes, le dais, les bannières, etc., proviennent de dons ou de souscriptions. La plupart des ornements ont été achetés grâce à un legs fait à la fabrique ou même mieux que cela, on été achetés et confectionnés par de zélées paroissiennes, et ma conscience, comme la volonté des donateurs ou de leurs héritiers, m'obligent à les réclamer et à veiller à ce qu'ils continuent à servir pour l'exercice du culte.

Bien plus, pour ne pas parler des trois autels devenus immeubles par destination, les chandeliers, croix et lampadaires qui les garnissent, le confessionnal, les deux étals et leur prie-dieu, la grande banquette du sanctuaire et les six tabourets des assistants sont ma propriété personnelle, que je suis à même de prouver,

et je les revendique à un tel point que si pour une raison ou pour une autre je venais à quitter cette paroisse, j'aurais le droit de les emporter avec moi.

Enfin, conformément aux instructions de Monseigneur, afin d'éviter une curiosité sacrilège, je déclare que le tabernacle ne contient aucun vase sacré.

Et maintenant, Monsieur si vous voulez remplir votre besogne, vous le pouvez ; mais Messieurs les membres de la fabrique et moi, nous déclarons ne céder qu'à la force morale et faire toute réserve non seulement quant à la propriété mais aussi quant à l'estimation des objets mobiliers et immobiliers qui sera faite dans cet inventaire, cette estimation que vous ferez seul ne pourra jamais nous être opposée.

Enfin, nous réclamons l'insertion de ces deux protestations en tête de l'inventaire comme nous en donne droit l'article 5 du décret.

Signé : G. Lucas, curé à Jort. »

Cet inventaire est intéressant, car il donne la localisation des objets décrits : dans la sacristie de gauche, 57 notes ; dans la sacristie à droite du chœur, 5 notes ; un maître autel, 13 notes ; chapelle à droite de la nef, 3 notes ; chapelle à gauche de la nef, 4 notes ; nef, 4 notes ; dans la sacristie de gauche, 15 notes ; cloches au nombre de 3 ; 2 maîtres-autels en pierre ; 25 stalles tenant au mur ; 1 maître autel surmonté d'une statue ; 2 petits bénitiers, fonds baptismaux en pierre ; 1 tambour-porte bois de sapin ; 2 portes rembourrées.

– **30 mars 1907** : lettre de M. David, notaire et maire de Jort à M. le Préfet du Calvados : extrait donnant l'origine de l'actuel terrain d'animation communal dit parfois terrain communal, cité ci-devant au chapitre « Période Concordataire » et l'état d'esprit généreux de l'abbé G. Lucas.

« Lors de son arrivée, le desservant a versé à la commune une somme de 2 000 francs pour acheter un pré destiné à être joint aux dépendances du presbytère et qui était acheté pour le prix de 3 000 francs. Il est bon de vous faire observer, comme le prouvent les délibérations prises au sujet de cet achat, que au début, la commune avait promis d'acheter elle-même ce pré de ses deniers pour en donner jouissance au curé.

Par une lettre du 5 octobre 1897, Monsieur le sous-Préfet de Falaise assurait à ce dernier qu'il était certain d'en jouir du moment que l'affectation serait mentionnée dans l'acte et ce pour répondre à une demande de M. le Curé, d'indiquer dans l'acte comme condition de sa souscription que lui et ses successeurs en jouiraient à perpétuité.

De plus, il a dépensé dans le presbytère et dépendances une somme d'au moins 2 000 francs pour constructions, pour plantations et clôtures. En outre, il a prêté à la commune une somme de 1 162 francs remboursable en 10 ans, sans intérêt. Enfin, il a dépensé pour la restauration de l'église 50 000 francs au moins.

– **19 septembre 1967** : délibération du conseil municipal sur le terrain du presbytère, à l'occasion

de l'arrivée d'un nouveau prêtre, André Gaugain, le conseil décide de se réserver le droit du terrain contigu au presbytère.

***Curés desservants de la paroisse Saint-Gervais et Saint-Protais de Jort :***

1803-†1817 Julien RACINE  
1817-†1821 Michel François ADAM  
1821-1825 LEBOURGEOIS  
1825-1827 MOFRAS  
1827-†1874 Jean-Baptiste TRANCHANT  
1874-†1896 Pierre Désiré BARBE  
1896-1909 Georges Albert LUCAS  
1909-1910 Pierre Désiré Eugène GIRES  
1910-1928 Fernand Casimir Alexis LEPLUMEY  
1929-1944 Edouard Ernest TILLARD  
1944-1951 Alexandre Henri Augustin VERAQUIN  
1951-1956 Pierre René Jacques ROUVAL  
1956-1962 Pierre Charles CROCHET  
1962-1967 Jean Corentin LEBOT  
1967-1986 André Maurice Léon GAUGAIN  
1986-1997 Marcel Gérard Maurice CHAPRON

**Solange et Henri PAUMIER**  
*Jort, le 30 août 2017*

# Le domaine de Coupesarte : notes historiques

Solange et Henri PAUMIER

« À VENDRE À L'AMIABLE : EN BLOC, PAR LOTS, OU EN DÉTAIL AU GRÉ DES ACQUÉREURS ». Le seul document qui résume l'importance du domaine de Coupesarte est l'annonce parue dans la presse en juillet 1922. Elle est ainsi rédigée :

« Le Domaine de Coupesarte, d'une contenance totale de 125 hectares, situé commune de Coupesarte, près de Livarot (Calvados) comprenant :

1- Le vieux manoir de Coupesarte. Pur style normand, entouré d'eau courante. Maison de gardien, bâtiments d'exploitation.

2- Un ensemble d'herbages plantés et non plantés, le tout contenant environ 109 hectares. Borné dans son ensemble par la rivière La Vie, la route de Saint-Julien-le-Faucon, la route de Coupesarte à Vieux-Pont, le chemin de la Froide Rue, M. Beuron, Mme Channot,



*Le manoir de Coupesarte en 1995, lors d'une sortie du Foyer rural du Billot  
(photo Thierry Bricon)*

M. Hébert, Mme Julien Fouques, M. Vautorte, le chemin du bois de la Varenne, M. de l'Orgeril, M. Gondouin, M. Camus, un chemin, la route de Livarot à Saint-Julien-le-Faucon et M. Leconte.

3- Une ferme en herbe et plant, située à Coupesarte, édifiée de maison d'habitation et de tous bâtiments d'exploitation (laiterie, pressoir, bouillierie avec chaudière et rafraîchissoir, etc.) d'une contenance totale de 16 hectares environ. Bornée notamment par

le chemin de Coupesarte au Pont-Breton, M. Vallet, la rivière La Vie, M. Gondouin, les Hospices de Villers-Bocage, M. Beuron, M. Motte, M. Hélie et M. Chevallier.

Le tout formant un domaine d'une contenance de 125 hectares d'un seul tenant, coupé par des routes, traversé par un ruisseau, bordé sur une grande longueur par la rivière La Vie, situé en pleine Vallée d'Auge, à proximité des gares de Mesnil-Auger et Mézidon (Paris-Cherbourg) et des marchés de Lisieux, Livarot et Saint-Pierre-sur-Dives.

Chasse et pêche. Ce domaine pourrait convenir à l'élevage du cheval.

S'adresser : pour tous renseignements à M. Longuemare, notaire à Livarot (Calvados) et M. Pellot, notaire à Saint-Romain-de-Colbosc (Seine Inf.)

Et pour traiter à M. Émile Beer, 77 boulevard Malesherbe, Paris VIIIe arrondissement qui délivrera le permis de visiter. »

Sur les vendeurs et acheteurs, aucun renseignement. Avec les matrices cadastrales, les dernières indications sur les propriétaires sont en 1877: d'Hurbel né Caulaincourt de Saint Laurent de Brévedent (Seine Inférieure). Pour 1882, de Caulaincourt, la comtesse à Paris... Après cette date, on trouve cette mention : « Accès au document interdit. Pour des raisons de droit, le document que vous souhaitez visualiser n'est pas accessible au grand public. »

## Souvenirs d'une famille sur l'embouche et le domaine de Coupesarte

Dans l'avant-propos de la brochure de Jean Leymet éditée en 1955 par le Syndicat d'Initiative de Saint-Pierre-sur-Dives et de Morteaux-Couliboeuf, *Saint-Pierre, son histoire, ses environs*, on trouve cette note :

*« En feuilletant ces pages, vous constaterez que vous avez le meilleur guide que vous souhaitez, grâce à l'érudition de notre dévoué et très sympathique Maire, M. Henri Vautorte. »* Parmi les circuits, on trouve : *« Près de l'église de Coupesarte, existe un très beau manoir composé de deux bâtiments formant équerre. Ces bâtiments construits en bois avec briques entre les colombages sont entourés de très larges fossés remplis d'eau. Ce manoir était jadis la propriété de la famille de Caulaincourt. Il est l'un des plus curieux et plus réputés du Pays d'Auge. »*

Dans *La période révolutionnaire à Saint-Pierre-sur-Dives et ses environs*<sup>1</sup>, Henri Vautorte écrit :

*« Exaltante nous semblait la vie mouvementée de notre arrière-grand-père maternel. Dragon du 1<sup>er</sup> Empire, titulaire du congé définitif 572 délivré en exécution de l'ordonnance du roi le 3 août 181?, libéré cinq mois après Waterloo, le 13 novembre 1815 après trois ans de service et d'aventures hors de France, en Autriche, en Espagne et en Russie, il était devenu herbager et marchand de bœufs. À Tortisambert d'abord et à Boissey, puis exploitant du domaine de Coupesarte à l'époque de Louis Philippe. N'allait-il pas au prix d'interminables chevauchées de*

1. Ouvrage dactylographié de 210 pages, s.d. 1950.

*compagnie avec d'autres herbagers, nantis comme lui de l'obligatoire passeport de dimensions imposantes, acheter dans les foires du Berry, du Morvan, de Mayenne ou de la Manche, des bœufs qu'il gardait plusieurs mois à l'embouche et vendait ensuite au marché de Poissy. Alors qu'il n'existait pas encore de chemin de fer, aller à cheval à Saint-Amand-Montrond et revenir avec une bande de bœufs, de nuit seulement pour éviter la gêne des diligences, nécessitait une absence de trois semaines ! Cet ancêtre nous semblait un héros de légende !»*

Pour tenter d'avoir une meilleure connaissance des activités de son arrière-grand-père maternel sur l'embouche augeronne et les renseignements sur le manoir de Coupesarte, il nous faut obtenir l'identité des membres de cette famille. La généalogie de Henri Pierre Vautorte commence par son acte de mariage, qui nous indique l'identité de ses parents : Henri Vautorte, né à Essay (Orne) le 4 juillet 1844 et Alphonsine Augustine Blanche David, née le 29 août 1855 à Saint-Julien-le-Faucon. Ils se sont mariés à Saint-Julien-le-Faucon le 7 septembre 1881.

Ses grands-parents maternels : Pierre Augustin David, né au Mesnil-Bacley le 17 décembre 1818 et Marie-Joséphine Hurel, qui se marient le 27 février 1848 à Coupesarte.

Ses arrière-grands-parents maternels : Le 14 février 1817, Pierre Simon Marcel David, né à Heurtevent le 16 janvier 1784, demeurant à Tortisambert, cultivateur, fils de Simon Jules David et de Anne Piquot épouse Marie Anne Graverand, veuve de Michel Poussin, fille de Louis Pierre Graverand et

de Marie Anne Monnier. L'acte de mariage que c'est vraisemblablement Pierre Simon Marcel David le dragon du 1<sup>er</sup> Empire, car on y trouve cette mention : « *Il est porteur d'un congé absolu à nous représenté et délivré pour cause d'ancienneté de service, à lui délivré à Caen le 1<sup>er</sup> février 1816 par les membres d'examen, et la signature de M. le Préfet du Calvados apposée.* » Après avoir résidé au Mesnil Bacley pendant plusieurs années, Pierre Simon Marcel David est recensé en 1836 avec sa femme et ses trois enfants à Heurtevent. Ensuite, ils résident à Coupesarte. Sous le règne de Louis Philippe (1830-1848), ils n'étaient donc pas sur place pour exploiter le domaine, comme l'affirme Henri Vautorte dans l'extrait cité ci-dessus. Les travaux d'amélioration de la qualité de l'herbe pratiqués dans le pays et la surveillance des bovins qu'il avait achetés et amenés dans les pâturages étaient sans doute confiés à des salariés.

En 1856, Pierre Simon Marcel David, propriétaire, sa femme et son fils Alfred, herbager de 29 ans, sont recensés à Saint-Julien-le-Faucon, route de Livarot. C'est là que Pierre Simon Marcel David décède en 1859, à l'âge de 75 ans.

Pierre Augustin David, le grand-père maternel d'Henri Vautorte, vient lui aussi habiter à Saint-Julien-le-Faucon, qui se trouve en bordure de Coupesarte. Cette localité est particulièrement bien adaptée à son métier. Notre article paru dans *HTP* n°25 de mars 1989, « Notes éparses d'histoire sur les bœufs en Pays d'Auge », en donne la preuve :

*« Saint-Julien-le-Faucon – 12 juin 1792 : ce bourg est situé dans une des parties les plus intéressantes du Pays d’Auge. Il s’y tient toutes les semaines deux marchés considérables : les dimanches et mardis, où viennent s’approvisionner toutes les paroisses voisines. Il s’y tient aux mois d’avril et de septembre, chaque année, deux foires remarquables surtout par le nombre considérable de bestiaux de toutes espèces qui s’y vendent. Ce bourg est le passage le plus fréquenté pour les bœufs que les marchands du pays conduisent aux marchés du Neufbourg, de Sceaux et de Poissy pour l’approvisionnement de la ville de Paris. Le bourg de Saint-Julien est le seul passage pour tous les bestiaux qui se vendent au marché de Saint-Pierre-sur-Dives et que l’on conduit pour l’approvisionnement des villes de Lisieux, Pont-Audemer, Rouen et autres villes, bourgs et lieux et l’on sait que les foires et marchés de Saint-Pierre-sur-Dives sont les plus considérables de la province de Normandie. »*

Bail de 1627 pour la sieurie de Coupesarte (Note : copie modernisée de AD14 8E 21650 : Notariat de Saint-Julien-le-Faucon pour le siège de Pont de Livarot, vicomté de Falaise.)

*« Coupesarte : c’est à savoir tous les héritages et maisons dépendant de la paroisse de la dite sieurie de Coupesarte, selon bail qui en a été ci-devant fait à Pierre Le Pelletier, fermier desdits héritages et maisons, joutés et bornés desquels le dit Lambert en est présent preneur audit titre a dit avoir suffisant connaissance, sans qu’il soit besoin les exprimer en ce présent et sont seulement ci-après déclarés par leurs noms ainsi qu’il en suit :*

*Premièrement, les maisons manables et manoir sieurial dudit lieu de Coupesarte réserve une chambre haute étant au bout de la maison manable, nommée la chambre de Fallandre avec la chambre de dessus la salle de ladite maison et un petit cellier ou cave étant à côté de la dite salle qui ne sont pas compris dudit bail, liberté de passer pour aller aux dites chambres et cellier par les lieux accoutumés.*

*Item, la basse-court, maisons, jardins et héritages adjacents dudit manoir.*

*Item, une pièce de terre en herbage nommée les Pérelles en pré.*

*Item, une pièce de terre en herbage nommée la Grande Pérelle.*

*Item, une pièce de terre en herbage nommée la Bricquerie.*

*Item, une pièce de terre en herbage nommée les courts de Bocquensey.*

*Item, une pièce de terre en herbage nommée la Sauvagerie.*

*Item, une pièce de terre en pré contenant 20 perches ou environ joignant la dite pièce des Sauvagères.*

*Item, une pièce de terre en labour et plant nommée la Cousture.*

*Item, une pièce de terre en labour et plant pareillement nommée la Sauvagère de Haut Jean.*

*Une autre pièce nommée Le Bois, non compris la portion dépendante de la ferme de Bocquensey.*

*Item, deux pièces de terre réduites en une nommée le Désert et le clos au Coing.*

*Item, une autre pièce en labour nommée Le parc aux chevaux.*

*Item, une pièce de terre en cour et maison nommée La Cour qui fut Jean Le Clerc.*

*Desquels le dit preneur jouira suivant l'usage du pays sans déraisonner ny décomposer lesdites terres et fera exploiter et manger sur le lieu les foins et pailles croissant sur celles-ci sans transporter les mâles ni engrais ailleurs que sur lesdits herbages.*

*Fera charlourir (bêcher la terre au pied des arbres fruitiers) le plan en pâture et herbage deux fois pendant ce présent et entretiendra le (jeune) de pieux et épines selon qu'il est accoutumé.*

*Entretiendra les dits héritages de clôtures en prenant du bois sur ceux-ci, sans y faire de dégâts et pour les tontures et émondes ne les aura qu'une fois pendant le présent qui ne sera la dernière ni pénultième année et sans pouvoir émonder aucun arbre, lequel n'est accoutumé être émondé.*

*Le présent bail ainsi fait pour le temps et terme de cinq ans, cinq levées et dépouilles commenceront au jour et fête de Noël, prochainement venant et finissant à semblable jour et terme lesdits cinq ans accomplis et par le prix et somme de cinq cents livres tournois par chacun an avec trente livres tournois pour le vin, lequel vin a été présentement payé et pour lesdits cinq cents livres seront payées chacun an au terme Saint Michel premier terme de payer du jour Saint Michel prochain venant en un an et ainsi d'an en an desquels en fin desdits cinq ans.*

*Et outre ce que dessus sera tenu ledit preneur faire mettre à ses dépens sur les maisons aux endroits les plus nécessaires le nombre de deux cents de tuiles ou payer la*

*somme de dix huit livres en faisant le charroi de ladite tuile une fois pendant le présent, aussi fournir et faire employer à ses dépens sur les maisons couvertes en gleu, deux cents gleu bons et suffisants aux endroits comme dit.*

*Et aussi sera tenu ledit preneur, lorsqu'il plaira audit sieur, venir audit lieu pour faire tenir son gage-plège (pour enregistrer) les rentes sieurales, treizième et droits qui en dépendent<sup>2</sup> ou pour ses autres nécessités deux ou trois fois par an.*

*Souffrira les hongres ou chevaux dudit sieur pâturer en ses herbages sans rien prétendre et en saison d'hiver les nourrira en foin seulement.*

*Les douves et mottes demeureront audit sieur sans que ledit preneur puisse prétendre aucune chose à la pêche que la volonté dudit bailleur.*

*Par ces termes et moyens ledit bail a été arrêté et conclu au manoir de Coupesarte le dernier jour d'avil mil six cent vingt-sept.*

*Présents : nobles Jacques Le Magnen sieur de Grandval et Joachim du Camgrain sieur de L'Espiney, témoins.*

*Et ont promis lesdites parties respectivement tenir ce présent et icelui reconnaître en justice ou devant tabellion toutes fois et quantes et ledit Destoy de délivrer celui dudit sieur une grosse exécutoire à ses dépens. »*

Autres actes notariés :

- 5 septembre 1632, devant les tabellions royaux de Saint-Julien-le-Faucon fut présent Lambert le Destoy

---

2. Lambert Le Destoy a donc la fonction de prévôt du fief.

de Coupesarte, à la requête de Jacques Le Roy... sieur de Coupesarte et de Bocquensey, stipulé et représenté par l'honnête homme Jehan Pelfaste, son procureur, a reconnu à son fait et seing apposé... reconnaissance du bail de la terre de Coupesarte en présence de Jacques Lemaigen, esc., sieur de Grandval demeurant à Vieux-Pont et Guillaume Bunouf demeurant au dit lieu de Coupesarte.

- 19 décembre 1632, reconnaissance que toutes les obligations du bail ont été remplies... Jacques Le Roy est donc devenu sieur de Bocquensey, pour peu de temps. Le 29 avril 1641, c'est Régéné Le Roy, écuyer sieur de Bocquensey demeurant en la paroisse du Désert, vicomté de Saint-Lô, qui lui succède.

L'analyse de ce bail met en évidence :

Jacques Lemaigen, esc., sieur de Grandval, demeurant dans son fief d'Houlbec à Vieux-Pont, était « *conseiller assesseur aux bailliage et vicomté de Falaise et procureur de Sa Majesté pour recherche des malversations, en fait de monnaies, en Normandie* ». Les Lemaigen étaient héréditairement propriétaires de la sergenterie de Saint-Pierre-sur-Dives. La présence de ce personnage indique l'importance de ce bail.

Coupesarte faisait partie du comté de Montgommery. Au pied de la sieurie d'Écots, avoué de Pierre Le Prévost au sieur de Croisilles, d'un plein fief de chevalier nommé le fief de Coupesarte en 1683.

Pendant les guerres de religions, les ligueurs et leurs montures pouvaient se reposer et s'alimenter, avant

de reprendre la fuite en avant. Le manoir entouré de douves et les chambres au premier étage permettaient de se défendre contre une attaque surprise.

### **Notes de deux auteurs à propos des chambres qu'ils ont pu visiter**

L'intérieur du manoir n'est pas ouvert à la visite : ni le rez-de-chaussée, ni à plus forte raison l'étage. Pour avoir quelques détails sur son intérieur, on ne dispose que des descriptions des deux auteurs de l'histoire de ce vénérable édifice, qui n'indiquent pas l'utilisation de deux chambres particulièrement bien décorées qu'ils ont pu visiter :

Camille Asse, dans *En Pays d'Auge, Saint-Julien-le-Faucon et ses environs*, extraits pp. 94-95, 30 mai 1981 :

*« Au rez-de-chaussée, la salle à manger retient l'attention avec sa belle cheminée monumentale de bois et de briques disposées dans l'âtre en forme de voûte de four. Le dallage dont les carreaux inégaux et blancs mesurant de 0,60 m à 0,70 m est fait en pierre du pays.*

*Un très large escalier, à rampe imposante en marches basses en chêne, donne accès au premier étage. À l'extrémité sud, on peut admirer la curieuse pièce dite « chambre d'amour » où les panneaux de bois qui recouvrent les murs s'ornent en grisaille représentant des personnages mythologiques : une Minerve dans la tradition du style antique, casque en tête, surmonté d'une chouette, portant cuirasse, bouclier et lance ; trois Cupidon avec leurs attributs habituels symbolisant respectivement l'amour*

*conquérant, l'amour glorieux, l'amour vainqueur ; Junon, accompagnée du paon traditionnel, un Vulcain enfant, puis Cérès, Diane : dans l'ovale, au-dessus de la cheminée, Vénus sur son char, surmonté d'une conque marine ; Apollon et sa lyre, enfin Dionysos, dieu du vin.*

*Cette curieuse et aimable pièce se distingue encore par des plinthes ornées de motifs représentant des palmes, vases, poteries et une couronne royale reposant sur un coussin de velours propre encerclé d'un cordon doré. Le même motif est reproduit sur la porte d'entrée. Le plafond de bois comporte des peintures de nuages, rosaces, feuilles d'acanthé du plus haut intérêt. Sur les poutres et solives des motifs divers sont remarquables par l'élégance de leur décoration.*

*Dans la vaste chambre contiguë, on remarque au-dessus des portes deux trumeaux sur fond sépia, représentant des enfants jouant avec des chèvres. Cette pièce est pavée d'une multitude de petits carreaux émaillés et vernissés de 8 cm environ dits « du Pré d'Auge », de coloris divers où le vert et le jaune dominant. Ils forment un curieux carrelage disposé en bandes parallèles, reproduisant tantôt des figures géométriques, tantôt des chardons ou des volutes. On l'admire et on l'apprécie d'autant plus que le procédé de fabrication est malheureusement aujourd'hui disparu. »*

Yves Lescroart, dans *Congrès Archéologique de France*, Société française d'Archéologie, 132<sup>e</sup> session 1974, Bessin et Pays d'Auge, extrait p. 186 :

*« L'accent fut mis dans le courant du xvii<sup>e</sup> siècle sur l'aménagement intérieur qui fut traité avec raffinement,*

*notamment à l'étage du corps de logis : pavés vernissés du Pré d'Auge et boiseries, la chambre sud surtout fut l'objet d'un soin très particulier et assez inhabituel de ce manoir de modeste importance. Au-dessus d'un lambris peint dont les panneaux portent en alternance un décor de vases de couronnes coupé de palmes et de chutes de feuillages, se développe une suite de personnages mythologiques autour de l'Amour et de Junon, traités en camaïeu, sous un plafond mouluré où dominent les guirlandes et les macarons de feuillages encadrant un ciel en trompe-l'œil. » \**

L'intérieur du manoir n'est pas ouvert à la visite : ni le rez-de-chaussée, ni, à plus forte raison, l'étage où se trouvent les peintures.

**Solange et Henri PAUMIER**

# Création de deux grandes verrières dans l'église de Mittois

Interview de Florent CHABOISSIER

**Florent Chaboissier, vous venez d'installer deux créations dans les verrières du chœur de l'église de Mittois, qui ont été bénies par l'évêque M<sup>gr</sup> Boulanger en présence du père Didier Delahaye et des élus locaux, le 24 novembre dernier. Quelles ont été les circonstances de cette commande ?**

Tout a commencé par la rencontre avec un habitant de Mittois qui, au cours d'une exposition de mon travail, en 2012, a eu un « coup de cœur » pour l'une de mes toiles. Celle-ci présentait une symbolique forte qui l'a touché, car il y voyait une sorte d'ascension, évoquant pour lui l'Assomption de la Vierge. Pour d'autres amis ou visiteurs de l'exposition, ce personnage en élévation pouvait représenter une Vierge à l'Enfant ou d'autres scènes d'élévation spirituelle. Pour moi, le motif n'était pas religieux, mais symbolique et spirituel, comme quasiment l'ensemble de mon travail, qu'il s'agisse



*Florent Chaboissier (photo Thierry Bricon)*

des dessins, de la peinture et des vitraux, notamment ceux destinés à des édifices religieux. Il m'est arrivé de créer des vitraux plus décoratifs, chez des particuliers notamment, ou des édifices publics ou privés, selon la commande.

Ma toile faisait aussi apparaître des silhouettes, sorte de « personnages » témoins de la scène suggérée, notamment pour la personne intéressée. Celle-ci a acheté la toile et m'a demandé si je pourrais en faire

un vitrail qu'il envisageait d'offrir en mémoire de ses parents. Les instances décisionnelles pour l'intervention dans cette église en partie classée ont été informées pour décision sur ce projet. La Mairie, puis la DRAC – Direction Régionale des Affaires Culturelles –, ont donné leur accord après une rencontre avec moi dans l'église, puis à mon atelier.

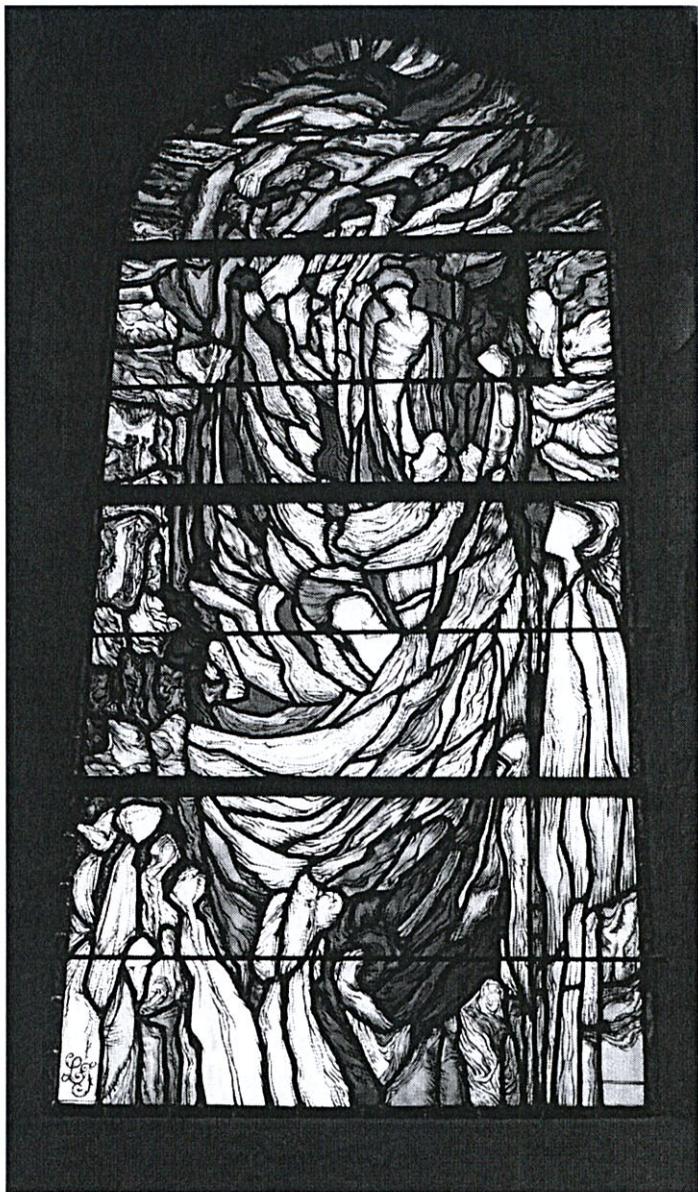
Cependant, l'architecte a estimé qu'une seule création dans le chœur, face à une verrière à motif losangé, paraissait peu cohérente et qu'il fallait envisager, dans un premier temps, une autre création pour la verrière en vis à vis afin de garantir une unité. Une subvention pourrait être allouée dans ce cadre. Il a estimé par ailleurs que, plus tard, un projet à long terme de création d'autres vitraux contemporains, réalisés par le même artiste ou par d'autres créateurs, pourrait être étudié.

Le maire de Mittois m'a alors demandé de présenter une maquette pour cette seconde verrière, qui a été validée par les élus locaux et par la DRAC.

**Quelle approche et quels symboles avez-vous représentés dans ces vitraux ?**

Dans toutes mes créations, pour des édifices religieux notamment, je fais le choix, plutôt que d'une approche décorative, de tenir compte au maximum des attentes des habitants, des commanditaires et des caractéristiques de l'édifice lui-même. C'est ainsi que j'ai créé des vitraux aussi bien pour une synagogue que pour des lieux de culte protestant ou catholique. Ma thématique générale est souvent liée à la représentation





du cheminement. Elle tient compte de l'orientation Est/Ouest pour le choix des couleurs et des formes.

Concernant la seconde maquette demandée, j'ai fait le choix d'y représenter symboliquement l'idée de commencement, en choisissant Jean le Baptiste et la notion de baptême. Et j'ai respecté la « technique traditionnelle » de création de vitraux au plomb, utilisant des verres soufflés de couleurs variées, peints en grisailles pour les traits et les modelés, puis cuits autant de fois que nécessaire. Pour moi le « jeu » des plombs est également très important, même s'il constitue parfois des montages complexes

### **Quel a été votre parcours artistique ?**

Après une année en école de peinture préparatoire chez Penninghen, j'ai été admis à l'École des Métiers d'Art de Paris pour une formation de trois ans. J'y ai appris les différentes techniques traditionnelles de restauration des vitraux, quel que soit leur siècle initial de réalisation, mais aussi les techniques de création artistique. J'ai eu l'occasion de travailler durant cette formation dans deux ateliers parisiens de maîtres-verriers. J'ai décidé d'ouvrir mon propre atelier en 1974, en région parisienne, à Pantin. Et j'ai eu la chance de me voir proposer très rapidement des commandes de restauration, mais aussi et surtout de création, suite à des expositions. Parmi ces premières commandes, une création complète de vitraux en dalles de verre et béton, une autre création importante pour un Palais Royal en Arabie Saoudite. Et puis d'autres commandes pour des particuliers, pour des institutions publiques

ou privées. J'ai été également sollicité pour des édifices religieux relevant des Monuments Historiques ou pour d'autres non classés.

**Parmi vos réalisations sur près de 44 ans de métier, quelles sont celles qui vous ont le plus touchées et que vous avez été heureux d'avoir créées ?**

Dans le monde profane, je pense d'abord à la création d'un grand vitrail de 20m<sup>2</sup> pour le restaurant du premier étage de la Tour Eiffel, de style Art Déco, sur le thème des voitures et des locomotives liées à l'époque de la construction de ce monument. Le vitrail est resté 5 ans en place, jusqu'à ce que toute la décoration du restaurant soit renouvelée. Il a alors été vendu aux enchères. Je pense aussi à une synagogue en Martinique sur le thème des douze tribus d'Israël. Et également une église romane à Niègles en Ardèche, sur le chemin de Compostelle. Ainsi que l'ensemble des vitraux du chœur de l'église romane de Chaniers (près de Saintes), en lien avec les peintures murales restantes, privilégiant une unité de graphisme et de coloration à base de grisailles ocres et de jaune d'argent, suggérant une forte spiritualité. J'ai fait le choix de reprendre cette même approche pour les vitraux de l'église de Tôtes, il y a une dizaine d'années. Plus récemment, j'ai eu le plaisir de créer deux grandes verrières pour l'église située à Le Sap dans l'Orne.

Et parmi mes premières réalisations, il y a plus de trente-cinq ans, je pense à la chance que j'ai eu de créer tous les vitraux pour l'église de Graval, en Haute-Normandie, avec la contribution des habitants pour

les phases de dépose des verres existants et de pose des vitraux pour l'ensemble des verrières. Un chantier communautaire, en quelque sorte.

Je ne peux évoquer les près de 35 édifices dans lesquels j'ai eu le bonheur de créer tout ou partie des vitraux.

Grâce à ce parcours très riche et aux différentes expositions, j'ai été récompensé plusieurs fois, notamment par le prix département de Création en Seine-Saint-Denis, puis le prix régional d'Île-de-France, le prix de l'Académie d'Architecture. Et l'an dernier, j'ai été lauréat pour le prix De Labrusse à Trouville, pour la re-création de quatre vitraux destinés à la petite chapelle de la ferme-musée Fernand Léger à Lisores, dédiée à Ste Thérèse. Celle-ci et les vitraux ont également été bénis par l'Évêque M<sup>gr</sup> Boulanger.

Tout mon travail s'appuie sur ce que j'appelle mon « Parcours Parallèle » passant du dessin, à la peinture puis au vitrail de création, chaque approche s'enrichissant l'une de l'autre. J'ai retenu ce titre pour mes récentes expositions dans différents lieux, notamment dans un Musée en Espagne, près de Valencia, et plus récemment dans la Médiathèque d'Argentan.

Enfin, j'ai eu aussi le plaisir de contribuer à certaines expositions du Foyer Rural du Billot, dont je suis devenu membre adhérent peu de temps après mon arrivée à Notre Dame de Fresnay, en 1996.

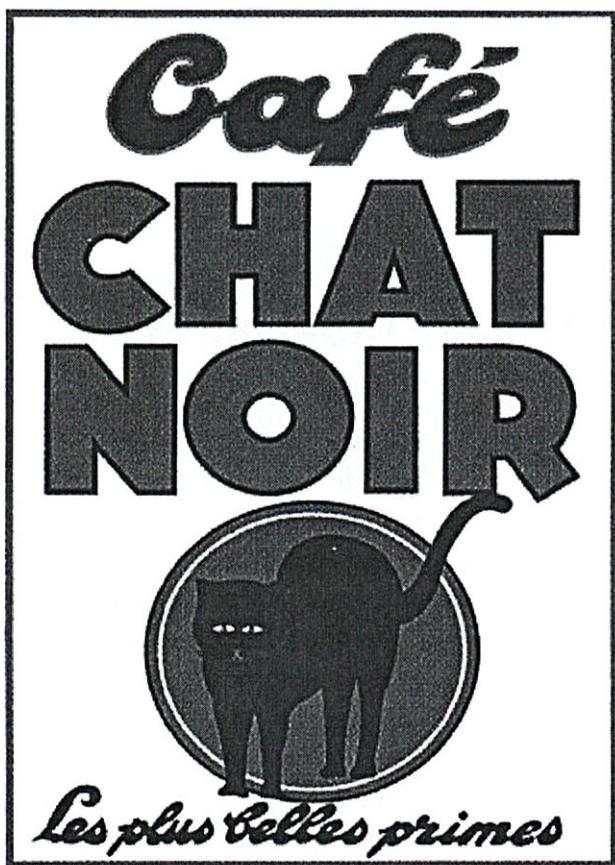
*Propos recueillis par*  
**Marie FERRIS**

# Le café, rituel normand

Henri PIERNÉ

C'étaient les débuts de l'internet grand public, un peu avant le passage à l'an 2000. Grâce à la technologie des « mailing lists », je découvrais le plaisir de converser avec des amis éparpillés aux quatre coins de la France et au-delà. Un jour que nous discussions alimentation, l'un d'eux déclara qu'il n'aimait pas le sucre, qu'il n'en possédait pas dans ses placards et qu'il n'en achèterait jamais. « *Mais comment fais-tu quand quelqu'un passe pour le café ?* », demandai-je candidement... Pour découvrir aussitôt que ma question suscitait l'étonnement général. Car, en bon Normand habitué depuis toujours au rituel du « p'tit café » quand quelqu'un se présente à la porte, je ne m'étais jamais rendu compte à quel point cet usage est strictement régional.

Certes, on en consomme les mêmes quantités dans les autres régions de France, et les Normands ne sont pas les seuls à l'avoir souvent agrémenté d'alcool fort – calvados, schnaps, armagnac ou rhum. Mais le réflexe de convivialité qui consiste à asseoir d'autorité, et à toute



*Réclame pour une marque de café, première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.*

heure de la journée, chaque visiteur ami devant une tasse fumante reste une spécialité bien régionale.

« **Chez nous, c'est culturel !** »

« À la campagne, chez nous, le café c'est culturel » confirme Paule Bricon. « Les relations de voisinage se réglaient devant une tasse. Et si un nouveau voisin s'instal-

*lait, il était important de l'inviter à prendre le café. Je me souviens de la « canne » près de l'âtre (le café à la chaussette) que ma mère remplissait plusieurs fois par jour. Je l'ai conservé, ce contenant en grès de Noron. Il fait partie des objets qui ont une histoire. »*

### **Quelques repères chronologiques**

Originaire d'Éthiopie, où il est connu depuis la Pré-histoire, le café se répand au Yémen vers les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, profitant sans doute de la prohibition de l'alcool par l'Islam. Mais sa culture n'est domestiquée qu'aux alentours du XV<sup>e</sup> siècle. C'est aussi à cette époque que les pèlerins de retour de La Mecque l'introduisent dans l'Empire ottoman : Afrique du Nord, Égypte, Syrie, Turquie. Les premiers établissements où l'on sert du café ouvrent au Caire, puis à Constantinople.

Le café arrive en Europe vers 1600, apporté par les marchands de Venise, où il est consommé régulièrement dès 1615. Des négociants hollandais, anglais et marseillais y prennent goût et l'importent à leur tour vers les années 1650. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, on compte plus de deux mille cafés à Paris et à Londres. Pour répondre à la demande, les colons européens introduisent alors la culture du caféier dans les pays tropicaux : au Brésil et en Colombie, mais aussi Inde, Viêt Nam, Kenya ou Côte d'Ivoire.

### **Les « brûloirs pirates » du Havre**

En Normandie, le port du Havre devient au XIX<sup>e</sup> siècle le premier port français d'importation du café,

notamment avec l'essor de la maison de négoce Jobin, fondée en 1871. Chargé à bord des *clippers*, voiliers fins et rapides, le précieux grain traverse l'Atlantique en provenance notamment de Carthagène, en Colombie. Les sacs sont ensuite déchargés sur les docks à dos d'homme et stockés dans les hangars des négociants, dont le nombre s'élève jusqu'à 35 dans les années 1970.

Autour du port, les rues du Havre ont longtemps été enveloppées de parfum de café grillé. Car de nombreux habitants de la ville récupéraient les grains verts tombés des sacs et s'en allaient les torréfier chez eux, dans les « brûloirs pirates » qui embaumaient la ville. Aujourd'hui encore, 50 % de la consommation française de café, soit 150 000 tonnes de cargaison annuelle, passent par le Havre, selon un article d'*Ouest-France* de 2015<sup>1</sup>.

Cette proximité avec les quais de déchargement a-t-elle joué un rôle dans l'adoption massive de la boisson par les Normands ? Quoiqu'il en soit, il semble que le café de nos aïeux ressemblait plus à une vilaine lavasse qu'au nectar vanté par George Clooney dans des publicités télévisées. Selon J. et A. Maneuvrier<sup>2</sup>, « *il y a le café qu'on allonge de chicorée, par goût ou par économie, celui que la maîtresse de maison a fabriqué pour deux, voire trois jours ou celui qui a été produit par rémiage avec le marc de la veille, rafraîchi d'une cuillerée de mouture.*

- 
1. Jessica PERISSE, « Pourquoi Le Havre carbure encore au café », *Ouest-France* du 20 octobre 2015.
  2. Jack et Arno MANEUVRIER, *Dans l'assiette de nos grand-mères*, éd. Devoldaere, 2008, pp. 132-134.

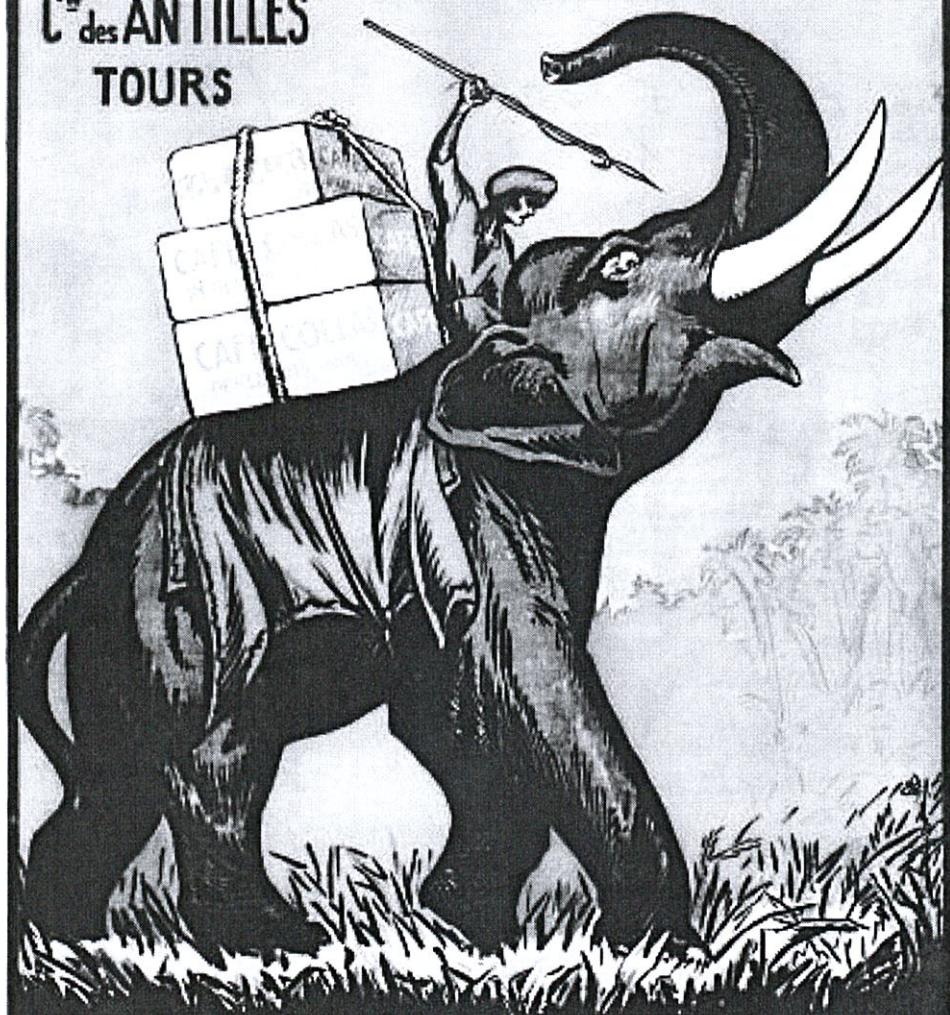


Débarquement du café sur les docks du Havre, 1909.

*Le plus souvent, le café reste au chaud toute la journée, dans un pot posé sur l'âtre ou dans une cafetière maintenue au coin de la cuisinière.*

*Du jus de chaussette à la lavasse, en passant par le cafiot, le parler populaire dispose d'un éventail de termes péjoratifs pour désigner ces cafés qui « ne font pas battre le cœur ». On comprend donc qu'ils soient généralement additionnés « d'une goutte de calva », le goût normand pour l'euphémisme transformant généralement la prétendue goutte en copieuse rasade. »*

C<sup>ie</sup> des ANTILLES  
TOURS



**CAFÉ COLLAS**  
**PERLES DES INDES**  
*Le Meilleur de Tous les Cafés*

Dans de nombreuses fermes du Pays d'Auge, qui-conque ne tenait pas à repartir en titubant devait sou-vent préciser avec fermeté sa volonté de déguster un café « nature ». Pour les autres, il n'était pas rare que la qualité de la goutte varie en fonction de celle du visi-teur : eau-de-vie de l'année pour les fâcheux, calvados hors d'âge pour les amis et les hôtes de marque !

### **Orge, blé, glands... Tout est bon en cas de pénurie !**

Lorsque leur boisson aux propriétés hautement addictives vient à manquer, les Normands sont prêts à se jeter sur tous les substituts imaginables pour offrir un breuvage plus ou moins noirâtre à leurs visiteurs. Ainsi, pendant l'Occupation, *« on grille de l'orge, du blé, des glands, des fèves écossées, des fruits d'aubépine séchées... Souvent, le boulanger prête son four, comme ce fut le cas au Billot chez monsieur Corset. Sinon, de ferme en ferme, on se passe le grilloir. Ce cylindre, qui tourne au-dessus de la braise grâce à une manivelle, permet de « torréfier » tous ces succé-danés de café aux goûts plus ou moins heureux. L'asso-ciation Montviette Nature a même recueilli une recette d'ersatz à base de carottes jaunes, qu'on coupait en ron-delles avant de les griller et des arroser d'eau chaude. »*<sup>3</sup>

### **Chronique d'une disparition annoncée**

Las ! Selon des études récentes, alors que la de-mande mondiale de grains noirs devrait doubler d'ici

---

3. *Ibid.*, page 156.

2050 et que la filière fournit de l'emploi à 120 millions de personnes, les producteurs s'attendent à une catastrophe inéluctable : en raison du changement climatique, la production d'arabica en Amérique latine devrait chuter d'environ 90 % en l'espace de trente ans. Et si la température moyenne augmente de 4° d'ici à la fin du siècle, alors l'Éthiopie emboîtera à son tour le pas des producteurs colombiens et se verra perdre 60 % de sa production.

Ces bouleversements climatiques sont déjà observables : « *Au Guatemala, au Panama ou au Honduras, il n'est déjà plus possible de monter en altitude. La chaleur trop intense perturbe la floraison, et les variations de production vont s'accroître. Pour éviter l'insolation, de petits cultivateurs commencent à mettre leurs plantations à l'ombre, sous des arbres* », écrit *Libération* en décembre 2018<sup>4</sup>.

Les Normands devront-ils ressortir les carottes jaunes et l'orge grillé pour sacrifier à leur rituel du petit café entre voisins ? Si c'est le cas, ils y perdront non seulement en saveur, mais aussi en bénéfices pour leur santé : en effet, en 2017, deux études menées aux États-Unis et en Europe, sur des échantillons de plusieurs centaines de milliers de volontaires, ont tordu le cou à de vieux préjugés<sup>5</sup>. Riche d'antioxydants, notre boisson chaude préférée jouerait un rôle majeur dans la prévention des maladies cardio-vasculaires, respira-

4. Margaux LACROUX, « Climat : le café obligé de se cacher de la chaleur », *Libération*, 26 décembre 2018.

5. Anonyme, « Boire du café ferait vivre plus longtemps », *Le Figaro*, 11 juillet 2017

*Le café, rituel normand*

126, RUE DU TEMPLE, PARIS, 48, RUE PASTOURELLE

# CAFÉS



DU  
COMPTOIR DES COLONIES

*Réclame pour une marque de café, première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.*

toires et rénales, mais aussi des cancers et du diabète. Les personnes buvant trois tasses quotidiennes avaient même réduit de 18 % leur risque de décéder au cours des seize années qu'ont duré ces deux études ! Vous r'prenez bien un p'tit café ?

**Henri PIERNÉ**

# À propos de l'acte d'art de la place Mazier

François HAVIN

Point final de la rénovation du haut de la rue de Liesieux et de la place Mazier effectuée à Saint-Pierre-sur-Dives au cours de l'année 1988, l'acte d'art implanté au centre de cette place suscite toujours des interrogations quant à la signification de cette œuvre à l'esthétique déroutante, où beaucoup y voient à tort une suggestion des clés de Saint-Pierre.

Cette réalisation due à l'architecte rouennais Pierre Garcette est constituée de deux colonnes en béton hautes d'environ cinq mètres. Elles sont inclinées parallèlement, de façon à ce que le vide qui les sépare fasse penser à une colonne antique brisée, d'où le nom *Tuscan disorder* (« désordre toscan ») qui figurait à l'origine sur une plaque aujourd'hui disparue.

Écrit alors par Pierre Garcette le texte suivant, parfois quelque peu hermétique, apporte un éclairage quant au cheminement de sa pensée.

« Ce début de printemps est particulièrement froid à New-York. Je travaille dans ma chambre au Chelsea Hotel. Elle est exactement à trois étages de celle d'Arman. J'attends le soir violet et orange pour prendre avec lui le Chili, le Paul Masson, un peu de jazz, les livres d'occasion et le papotage élargi aux voisins de table ou de galerie.

Le rond-point de la place Mazier à Saint-Pierre-sur-Dives, Calvados, France, n'est pour l'instant qu'une brassée de feuilles de papier calque. Les grandes lignes semblent admises.

Une proue de pierre évoquant tout à la fois les fortifs rhénans vus par Victor Hugo, la trace d'une limite de ville, un naufrage minéral, une culture d'escargot... (souvenir de Mme Leclerc)<sup>1</sup>.

Je souhaite aussi une verticale sur un plan englouti. L'angle droit seul m'importe pour l'instant, une exacte verticale. Petit à petit, le couple de monolithes vient sous le crayon. Il s'impose. Sens ? Pourquoi toujours cette question ? Arman se fout de moi. Je lui raconte les gens de là-bas, la ville, les attentes. Il ne rit plus. Il connaît aussi.

Abrasis raconte la demi-lune sectionnée par les colonnes de Delphes. La brume sale écarte le prospect des tours du World Trade Center. L'image forte réside dans le vide serré par les angles gigantesques. J'y suis.

---

1. Pierre Garcette sans doute mal informé, fait ici une confusion entre Mme Leclerc et son voisin M. Amaury, lequel faisait bien, lui, l'élevage d'escargots en vue de leur consommation.



Mes dessins punaisés m'invitent à continuer. Pour rire, je me demande si je sais de nouveau dessiner un ordre à main levée, sans documentation. Un souvenir amoureux, pas trop triste, me passe une image du palais Pitti, comme une diapo derrière les paupières. Florence, la Toscane, le parvis de San Paulo, tout y est. Le dessin n'est plus très sûr. Et pourquoi ne pas reprendre cet ordre Toscan pour ce fichu vide entre mes deux colonnes pour le truc de Saint-Pierre ? L'exercice colle bien avec les esquisses. C'est fait, j'ai le « sens » qui manquait.

Les mots recouvrent maintenant les errances historico-plasticiennes. En reconnaissance au Chitham acheté un soir de printemps froid, très froid, à New-York. Un tour en Guadeloupe pour rendre une étude technique. Un soir à Montréal pour embrasser ma fille à l'issue de son concert. Retour à Rouen. Les maquettes et plans à mettre au net. Présentation du projet devant le conseil municipal de Saint-Pierre-sur-Dives, Calvados, France. Vont-ils aimer? Je ne suis pas capable d'imaginer autre chose sans avoir un peu peur, un peu mal.»

*Recueilli par François Havin*

## Résultats de notre concours « enfants »

*Exposition « Un manoir en Pays d'Auge »*

**Catégorie « moins de 9 ans » (37 points maximum)**

1 <sup>c</sup>	<b>Ève-Élye SAINT-SILO</b> (Mondeville)	37 pts
2 <sup>c</sup> ex æquo :	<b>Benjamin VERPLANCKE</b> (Bagneux)	36 pts
	<b>Jeanne LAMPE</b> (Boulogne)	36 pts
2 <sup>c</sup> ex æquo :	<b>Arthur TRANQUART</b> (Louvigny)	35 pts
	<b>Marie LECAUDEY</b> (Paris)	35 pts
3 <sup>c</sup>	<b>Jean LECLERC</b> (Vincennes)	34 pts
4 <sup>c</sup>	<b>Hugo PONTOIS-GELIN</b> (Saint-Désir)	31 pts
5 <sup>c</sup>	<b>Yaël EVANO</b> (Iffs)	30 pts

**Catégorie « 9-14 ans » (50 points maximum)**

1 <sup>c</sup> ex æquo :	<b>Anne, Claire, Marie</b> et <b>Appolline FICHEUX</b> (Écots)	49 pts
2 <sup>c</sup> ex æquo :	<b>Yaëlle GAUDIN</b> (Brest)	48 pts
	<b>Maxence et Damien BONNET</b> (Noisy-le-Sec)	48 pts
	<b>Alice PLEKAN</b> (Argenteuil)	48 pts
	<b>Zoé TRANQUART</b> (Louvigny)	48 pts
	<b>Alexandre GAUDIN</b> (Ouisseham)	48 pts
	<b>Valentin GALLOT</b> (Livarot)	48 pts
	<b>Elias et Sarah TAÏK</b> (Jort)	48 pts

**BRAVO À VOUS !** Le Foyer Rural du Billot a le plaisir  
de vous offrir un livre.

# Célèbres et normands d'un moment

personnalités portraiturées par  
Yves Robert



Cahiers  
•  
temps

## Yves Robert livre ses meilleures rencontres

Quarante ans durant, le journaliste Yves Robert a été un « témoin privilégié et observateur permanent » à la rencontre des gens. Il a regroupé dans son recueil *Célèbres et normands d'un moment* une série d'entretiens avec des artistes, des écrivains, des gens du spectacle ou des anonymes qui ont inscrit leur nom dans l'histoire : l'Abbé Pierre, la résistante Lucie Aubrac, le dialoguiste Jean Aurenche, Daniel Auteuil, Charles Aznavour, Maurice Baquet, Michel Berger, le dernier « taxi de la Marne » Kléber Berrier, Jean-Pierre Coffe, Georges Delerue, Robert Doisneau, Yves Duteil, Jean Effel, Leny Escudero, Jean Ferrat, Léo Ferré, l'évêque Jacques Gaillot, l'écrivain Jérôme Garcin, le patron de *L'Équipe* (et du Tour de France) Jacques Goddet, le violoniste Stéphane Grappelli, le footballeur Raymond Kopa, et tant d'autres.

*Célèbres et normands d'un moment*, d'Yves  
ROBERT, éditions Cahiers du Temps, 80 pages, 17 €.

## Liste des adhérent(e)s

Mme Andrée ADAM - LISIEUX  
M. Mickael ANGE - SAINT LÔ  
ASSOCIATION LE PAYS D'AUGE - LISIEUX  
ASSOCIATION MONTVIETTE NATURE  
M. et Mme AUBERT - LIVAROT  
M. François AUBEY - MEZIDON-CANON  
M. et Mme AUMONT - AMMEVILLE  
M. Jean-Jacques BAIZE - COURTONNE-LA-MEURDRAC  
M. et Mme BAKK - LIEURY  
Mme Jacqueline BANDRAC - DIVES-SUR-MER  
Mme Françoise BARRE - ARGENCES  
Melle Michèle BEAUFILS - ST-PIERRE-SUR-DIVES  
M. Philippe BELLAIS - VIMOUTIERS  
M. Almir BELLIER - BERVILLE  
M. et Mme BENARD - TOTES  
M. Jacques BERTHAUX - STE-MARGUERITE-DE-VIETTE  
M. et Mme BERTRAND - ST-GEORGES-EN-AUGE  
M. et Mme BESNIER - BRETTEVILLE SUR DIVES  
M. et Mme BETTE - SAINT-PIERRE-SUR-DIVES  
Mme Jeanine BEUDIN - LIEURY  
M. et Mme BEUDIN - HIEVILLE  
Bibliothèque Alexis de Tocqueville - CAEN  
Bibliothèque Nationale de France - PARIS  
Bibliothèque Universitaire- CAEN  
M. et Mme BLAIN - SAINT-GERMAIN-LA-CAMPAGNE  
M. et Mme BLEE & COULIBOEUF - COURCY

Mme Thérèse BOISNARD - VENDEUVRE  
M. et Mme BORDEAUX-PLEKAN - ST MARTIN DE FAY  
M. et Mme BOUARD - LIEURY  
M. et Mme BOUILLE - MONDEVILLE  
M. et Mme BOURDET - HIEVILLE  
M. et Mme BOUTOILLE-BLOIS - BOISSEY  
Mlle Monique BRIARD - HEROUVILLE SAINT CLAIR  
M. et Mme BRICON - MONTPINCON  
M. et Mme BRISSET - SAINT-PIERRE-EN-AUGE  
M. Michel BUFFET - BRETTEVILLE SUR DIVES  
M. Jean-Alain CAIRON - LISIEUX  
Mme CANSIER & M. NIVAL - TOTES  
M. et Mme CASTEL - ST PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme CHABOISSIER - NOTRE DAME DE FAY  
M. Daniel CHAMEAU - MEZIDON CANON  
M. et Mme CHANU - LES-AUTELS-ST-BAZILE  
M. Jean-Yves CHAZAL - CANAPVILLE  
Mme Liliane CHORIN - ECOTS  
M. et Mme CHOUET - STE MARGUERITE DE VIETTE  
M. Philippe CHRETIEN - ST-PIERRE-SUR-DIVES  
Mme SAINT et M. GAEL - CHEUX  
M. et Mme COEURET - TOTES  
M. Pierre COFTIER - FEUGEROLLES-BULLY  
M. Jean-Pierre COIRRE - LISIEUX  
M. Pierre COMELLO - SAINT PIERRE SUR DIVES  
Communauté d'Agglomération - LISIEUX  
Mme Gisèle COOL - LISIEUX  
Mme Colette COTTIN - LISIEUX  
M. et Mme COULIBOEUF - LIEURY  
M. Marcel COULON - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. Jean Pierre COUTARD - HEROUVILLE SAINT CLAIR  
Mme Chantal CRESPIN - ST SYLVAIN  
M. et Mme CRUCHON - TOTES  
M. Michel DAIGREMONT - THIEVILLE  
M. et Mme d'ALENCON - LE MESNIL DURAND  
M. et Mme DARTHENAY - SAINT JULIEN LE FAUCON  
M. et Mme DE GROOT - BREUKELEN  
M. Louis de LESQUEN - FIERVILLE BRAY

*Liste des adhérent(e)s*

M. et Mme DEBIERRE - NOTRE DAME DE FRESNAY  
M. et Mme DEBRAY - BERVILLE  
Mme Elisabeth DELARUE - CAEN  
Mme Huguette DELAUNAY - MONTVIETTE  
Mme Chantal DELTENRE - STE MARGUERITE DE VIETTE  
M. et Mme DENIS - BERVILLE  
M. et Mme DEROUET - BAVENT  
M. Charles DESCHAMPS - HIEVILLE  
M. et Mme DESCHAMPS - SAINT MICHEL DE LIVET  
M. Roger DESHAYES - BLANGY LE CHATEAU  
Mme Renée DESLANDES - ESCURES SUR FAVIERES  
M. et Mme DESPRE - BERVILLE  
M. et Mme DEVAUX - LE MESNIL DURAND  
M. Louis DEWULF - LES AUTHIEUX PAPION  
M. et Mme DIARD - LES AUTHIEUX PAPION  
M. et Mme DIAS - BERVILLE  
Mme Thérèse DODEMAN - ST DENIS  
Mme Christiane DORLEANS - MONTPINCON  
M. et Mme Jean Luc DRON - HEROUVILLE SAINT CLAIR  
M. et Mme Denis DUBOIS - SAINT PIERRE EN AUGE  
Mme Annick DUFOUR - COURCY  
Mme Yvette DUGUE - LISIEUX  
Mme Michèle DUHOMME - LISIEUX  
M. Michel DUPERRON - CORMELLES LE ROYAL  
M. Bernard DUPUY - STE MARGUERITE DE VIETTE  
M. et Mme DUVAL - ECOTS  
M. Claude DUVAL - HEURTEVENT  
M. Jean DUVAL - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. Frédéric FAUTH - HEROUVILLE ST CLAIR  
M. et Mme FERRAND - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme FORTUNAT - LIEURY  
M. Claude FOUQUIER - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. Dominique FOURNIER - HERMANVILLE SURMER  
Mme Françoise FRANCOIS - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme FREMONT - SAINT GEORGES EN AUGE  
M. et Mme GALLOU - LIVAROT  
Mme Mauricette GODET - NEUVILLE SUR TOUQUES  
M. Armand GOHIER - BONNESBOSQ

Mme Jeanne GONCALVES - LE TORQUESNE  
M. Bruno GONDOUIN - LE MESNIL SIMON  
Mme Wendeline GONON - BERVILLE  
M. Roger GOULET - EPRON  
M. Marc GOURMEZ - COURCY  
M. Pascal GRANGE - PONT AUDEMER  
M. et Mme GRAUDENS - MONTPINCON  
M. et Mme GRIVEAU - CONDE SUR IFS  
M. et Mme GUAIS - GARNETOT  
M. Christian GUERARD - ESCURES SUR FAVIERES  
M. Alain GUERAS - SAINT GEORGES EN AUGE  
Mme Denise GUESDON - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme GUESNON - BRETTEVILLE SUR DIVES  
M. et Mme GUILLIN - NOTRE DAME DE FRESNAY  
M. Robert HALLEY - LES MOUTIERS HUBERT  
M. et Mme HARDOUIN - BERVILLE  
M. François HAVIN - OUVILLE LA BIEN TOURNEE  
M. Jacques HEMERY - LIVAROT  
Mme Josiane HEYER - HIEVILLE  
M. et Mme HIBLOT - AUQUAINVILLE  
M. et Mme HOTTON - HIEVILLE  
Mme Marie-Pierre HUAUME - PARIS  
M. et Mme JACQUET - LIVAROT  
Mme Eugénie JARDIN - LA HOGUETTE  
M. et Mme JAUSET - LIEURY  
M. et Mme JEAN - AUNOU LE FAUCON  
M. Marcel JEAN - NOTRE DAME DE COURSON  
Mme LACHAUME - ECOTS  
M. et Mme LAIDET - NOTRE DAME DE FRESNAY  
M. et Mme LANGLOIS - VAUDELOGES  
M. et Mme LAPORTE - PARIS  
M. Christian LAUNAY - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme LAUZANNE - PARIS  
M. Guy LE BRUN - MITTOIS  
Mme Mireille LE DRET - ARGENCES  
Mlle LE PREVOST de la MOISSONNIERE - BACQUEVILLE EN C<sup>x</sup>  
M. et Mme LEBASTARD - SAINT JULIEN LE FAUCON  
Mme Josiane LEBERTRE - BERVILLE

*Liste des adhérent(e)s*

M. et Mme LEBERTRE - BERVILLE  
M. François LEBLANC BARBEDIENNE - SAINT CLOUD  
M. et Mme LÉBOUCHER BISSON - LE MESNIL BACLEY  
M. Yves LEBRETON - MONTVIETTE  
M. Olivier LECABLE - LESSARD ET LE CHENE  
M. et Mme LECERF - FIERVILLE BRAY  
M. Michel LECLERC - SAINT MICHEL DE LIVET  
M. Michel LEFEVRE - ARGENTAN  
Mme Ilda LEFRERE - SAINT PIERRE SUR DIVES  
Mme Josette LEGOT - MORIERES  
M. et Mme LEJEUNE - BERVILLE  
M. Dominique LEMAIRE - FROYENNES-TOURNAI  
M. et Mme LEMIERE - TOTES  
Mme Marguerite LEPRIEUR - MONTVIETTE  
M. et Mme LEPRINCE - BERNIERES D'AILLY  
M. et Mme LETOREY - JORT  
M. René LEVARD - VERNEUIL SUR SEINE  
M. et Mme LEVRARD - CAEN  
M. Michel LEVRARD - LISIEUX  
Mme Christine LOTH - MEZIDON VALLEE D'AUGE  
Mme Thérèse MALLET - HOULGATE  
M. Christophe MANEUVRIER - AMMEVILLE  
M. et Mme Jack MANEUVRIER - MONTPINCON  
M. et Mme MARCEAUX - BERVILLE  
M. et Mme MARIE - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. Alain MARIE - JORT  
M. Jacky MARIE - HIEVILLE  
Mme Jacqueline MARTIN - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme MAURICE - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme MAURY - PARIS  
M. et Mme MAYMAUD - VAUDELOGES  
M. et Mme MECKERT - LE MESNIL GERMAIN  
Médiathèque André Malraux - LISIEUX  
Médiathèque - FALAISE  
Mme Christelle MEURER - CAMBREMER  
Mme Josette MEZIERES - MONTVIETTE  
Mme MILLECAMPES - MONTPINCON  
M. Gérard MONROTY - SAINT PIERRE SUR DIVES

Mme Yvette MOREL - SAINT MARTIN DE FRESNAY  
M. et Mme MOREL - SAINT MARTIN DE FRESNAY  
M. Alain MORIN - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme MOTTE - NOTRE DAME DE FRESNAY  
Musée de Normandie - CAEN  
M. Michel NIGAULT - MONTPINCON  
ODACC - CAEN  
M. et Mme OLIVIER - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme QUIN - COURCY  
M. Maurice PAGNON - GACE  
M. et Mme PAUMIER - JORT  
M. Jacky PAVY - JORT  
M. et Mme PAYEN - BERVILLE  
M. et Mme PERDEREAU - NOTRE DAME DE FRESNAY  
M. et Mme PERONNEAU - COURCY  
M. et Mme PERRON - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme PETIT - TOTES  
M. et Mme PINEL - LIEURY  
M. et Mme PITARD-BOUET - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. Michel POUSSARD - LA VESPIERE FRIARDEL  
M. et Mme PYPE - BOURGUEBUS  
M. Max REGNIER - BEUVILLERS  
M. et Mme REGNOUF - SAINT MARTIN DE FRESNAY  
M. Daniel REGNOUF - MONTFIQUET  
M. et Mme REGNOUF - SAINT MARTIN DE FRESNAY  
M. Serge RICHER - SAINT MARTIN DU MESNIL OURY  
Mme Francine RIVIERE - STE MARGUERITE DE VIETTE  
M. Yves ROBERT - LISIEUX  
M. et Mme ROBERT - SAINT MARTIN DE FRESNAY  
Mme Adeline ROBIEU - THIEVILLE  
M. et Mme ROBILLARD - NOTRE DAME DE FRESNAY  
M. et Mme ROUGET - BRETTEVILLE SUR DIVES  
Mme Catherine ROUSSEAUX - HIEVILLE  
M. et Mme ROUSSEL - PARIS  
M. Michel RUBY - CRESSEVEUILLE  
M. et Mme SADY - VIEUX PONT EN AUGE  
M. et Mme SALAUN - BERVILLE  
M. et Mme SAMSON - GRISY

*Liste des adhérent(e)s*

M. et Mme SEMICHON - AMMEVILLE  
Mme Ginette SIMON - IFS  
M. et Mme SOARES - ESCURES SUR FAVIERES  
Mme Céline SOENEN - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme SPECQ - JORT  
Société Historique - LISIEUX  
Société Historique - LIVAROT  
Mme Geneviève STOREZ - CAEN  
M. et Mme STOREZ - NOTRE DAME DE FRESNAY  
Mme Annick SURTOUC - BAYEUX  
M. et Mme TARBOURIECH - SCEAUX  
M. et Mme TESNIERE - VICQUES  
Mme Martine THEBAULT - ECOTS  
M. Daniel THEROUDE - ORBEC  
M. Franck TIRARD - VIEUX PONT EN AUGE  
M. et Mme TIRARD - LOUVAGNY  
M. Eugène TIRLOCQ - FRESNE LA MERE  
Mme Evelyne TOSELLO - BOISSEY  
M. et Mme TRAMBLAIS - LIVAROT  
M. et Mme TRIGER - SAINT GEORGES EN AUGE  
Mme Colette TRIGER - CONDE SUR IFS  
M. et Mme TRUFFERT - SAINT PIERRE SUR DIVES  
Mme Clotilde VALTER - LISIEUX  
Mme Catherine VAUCOULEUR - MONTPINCON  
M. et Mme VAUGEOIS - TOTES  
M. et Mme VERBRUGGHE - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme VESQUE - BERVILLE  
Mme Raymonde WAGNER - SAINT PIERRE SUR DIVES  
M. et Mme WEBRE - BERVILLE  
Mme Colette YOVANOVITCH - PARIS  
Mme Fabienne YVANOFF - SAINT PIERRE SUR DIVES

# Histoire & Traditions Populaires

**Notes de toponymie normande** ..... p. 7

Dominique FOURNIER

**Les curés desservants de Jort et leur presbytère**..... p. 49

Solange et Henri PAUMIER

**Le domaine de Coupesarte** ..... p. 67

Solange et Henri PAUMIER

**Deux grandes verrières dans l'église de Mittois** .... p. 80

Interview de Florent CHABOISSIER

**Le café, rituel normand** ..... p. 89

Henri PIERNÉ

**À propos de l'acte d'art de la place Mazier** ..... p. 99

François HAVIN

**Résultats de notre « concours enfants »** ..... p. 103

**Yves Robert livre ses meilleures rencontres** ..... p. 105

**Liste des adhérent(e)s**..... p. 107

Bulletin semestriel édité par le Foyer rural du Billot. N°142, décembre 2018.

ISSN 0298-6728. Couverture : réclame pour une marque de café, xx<sup>e</sup> siècle.